



L'UNIVERSITE DE CORSE PASCAL PAOLI

Rapport d'évaluation

Février 1995

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université de Corse, commencée en novembre 1993, a été placée sous la responsabilité de Henri **Duranton** et Marcel **Pinet**, membres du Comité National d'Evaluation.

Marie-Odile **Ottenwaelter**, chargé de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Claire Blanche Benveniste, professeur à l'université d'Aix-Marseille I,
Henri Duranton, vice-président du Comité National d'Evaluation,
Jean-Claude Fortier, professeur à l'université de Bourgogne,
Marie-Odile Ottenwaelter, chargé de mission au Comité National d'Evaluation,
Marcel Pinet, membre du Comité National d'Evaluation,
André Staropoli, secrétaire général du Comité National d'Evaluation.

- au titre du secrétariat général :

Nisa Balourd, secrétaire
Armelle Deloince, chargé d'études
Agnès Leclère, pour la gestion des missions
Jean-Christophe Martin, chargé d'études
Renée Ribier, chargé de mission
André Staropoli, secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

L'université de Corse

Table des matières

Première partie : Vue d'ensemble	7
Les chiffres clés	11
Présentation générale	
. Historique	21
. Les spécificités de l'université de Corse	22
. La composition de l'université	25
. Les ressources humaines	25
. Les étudiants	27
Le gouvernement et la gestion	
. Le gouvernement	31
. Les formations	32
. La recherche	33
. La gestion financière	34
. La situation immobilière	40
. Les relations extérieures	42
Les services communs	
. Service commun de la documentation	49
. Service des activités physiques et sportives	50
. Service de médecine préventive	50
. Service d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants	51
. Service de la formation continue	51
. Centre culturel universitaire	53
Deuxième partie : Analyse sectorielle	
UFR Droit, Sciences sociales, économiques et de Gestion	57
UFR Lettres, Langues et Sciences humaines	65
UFR Sciences et techniques	71
IUT	77
Conclusions et recommandations	81
Postface : réponse du Président	85

L'université de Corse

Première partie

VUE D'ENSEMBLE

L'université de Corse

Les chiffres clés

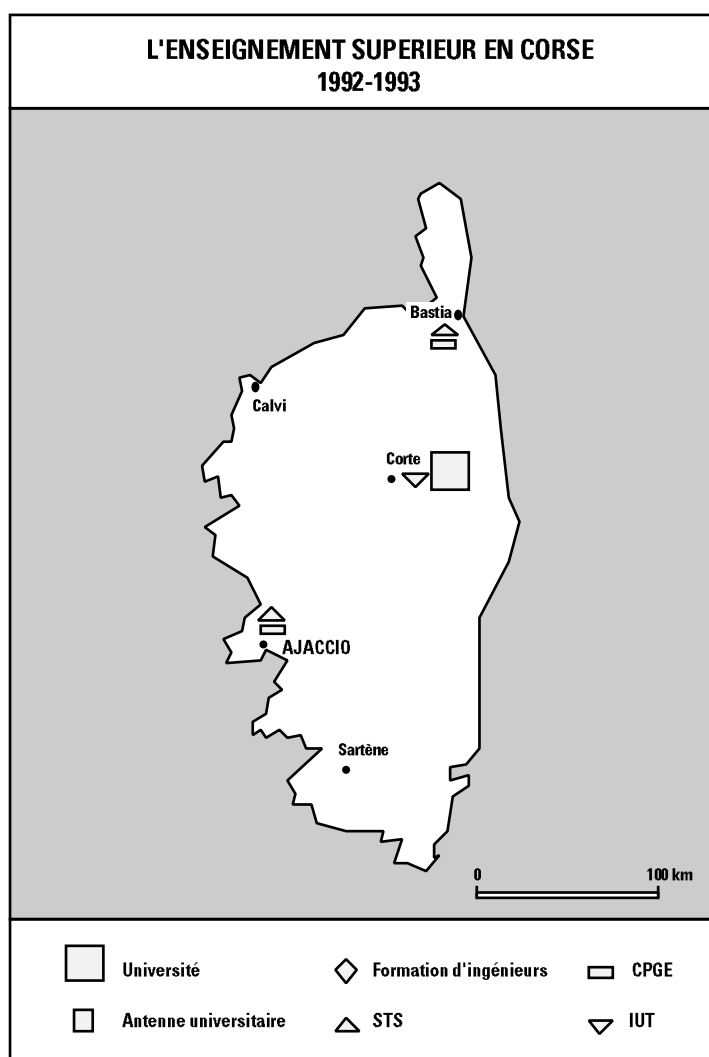
I - L'université de Corse dans sa région

Recensement 1990	Population totale	Moins de 25 ans	Moins de 24 ans scolarisés	Taux d'accès au bac
Corse	250 400	29,6%	55,9%	60,2%
France métropolitaine	56 615 400	34,0%	59,0%	58,3%

Source DEP

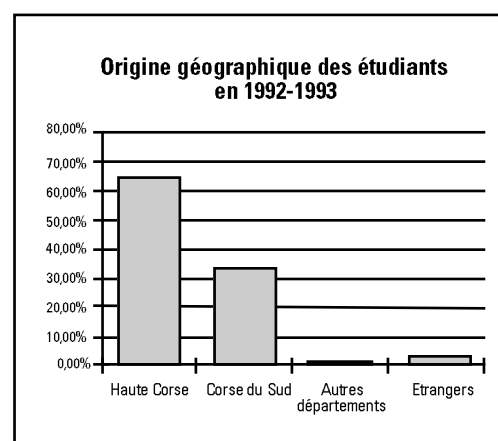
1992-1993	Effectifs dans l'ens. supérieur	dont universités	
Corse	3 837	2 570	67,0%
France métropolitaine	1 951 994	1 296 459	66,4%

Source DEP



Source : DPDU, IMAGEO / CNRS.

CNE 1994



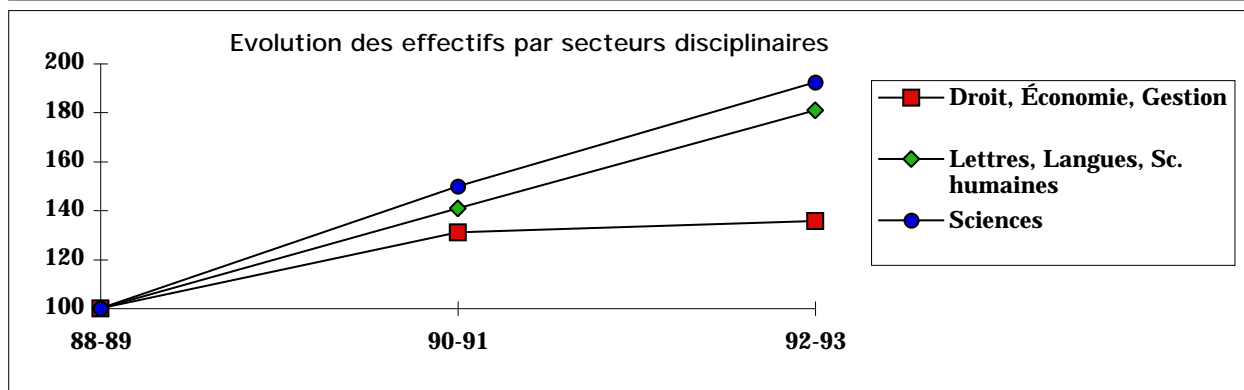
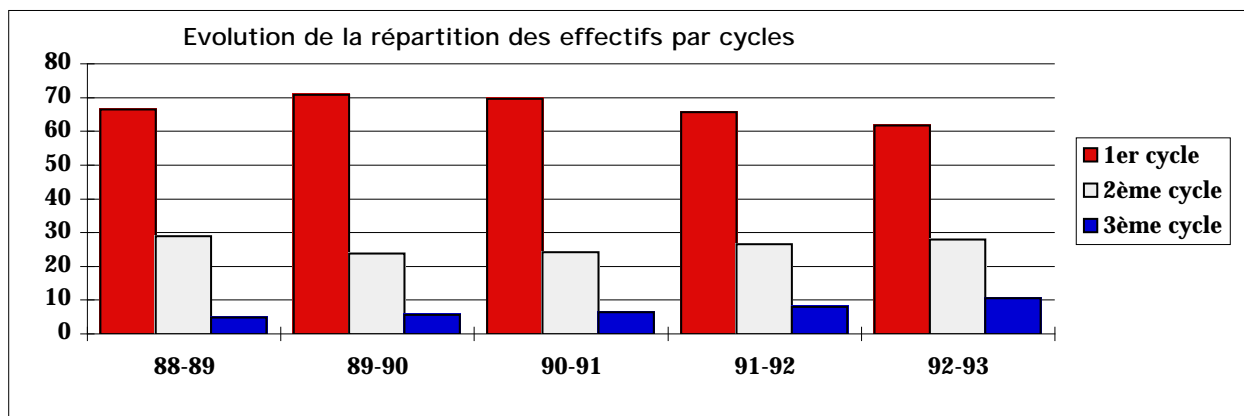
La région Corse comprend une université

- Lettres, langues, sciences humaines, droit, économie, gestion, sciences.
- IUT.

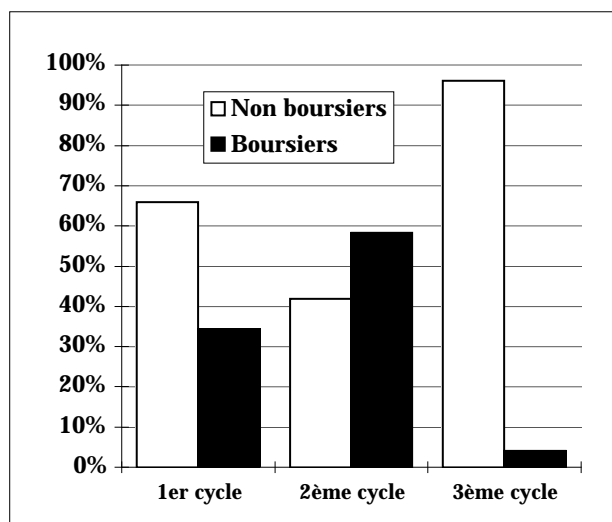
Source : université de Corse (sauf indications contraires)

II - Les effectifs étudiants : inscriptions administratives dont IUT

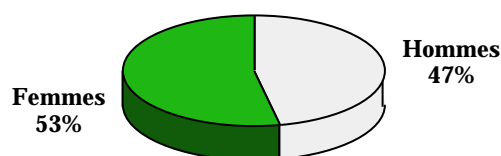
	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
1er cycle	1 129	1 440	1 630	1 636	1 656
2ème cycle	491	485	565	659	749
3ème cycle	81	114	148	197	280
Total	1 701	2 039	2 343	2 492	2 685



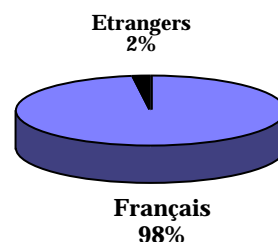
Les boursiers en 1992-1993



Répartition par sexe en 1992-1993



Répartition par nationalité en 1992-1993



III - Les enseignements

III - 1 - Les inscriptions pédagogiques

1992-1993	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total
UFR Lettres, Langues et Sciences humaines	618	240	35	893
UFR Droit, Sc. sociales, éco. et de gestion	568 + 128 *	304	47	1 047
Faculté des Sciences et Techniques	348	156	60	564
IUT	115	-	-	115
Total	1 777	700	142	2 619

* inscrits en capacité en droit

III - 2 - Les diplômes habilités délivrés en 1992-1993

	Droit, Economie, Gestion	Lettres, Langues, Sc.humaines	Sciences	Total
Niveau Bac + 2	105	91	75	271
Niveau Bac + 3	95	77	38	210
Niveau Bac + 4	105	33	47	185
Niveau Bac + 5	26	24	57	107
Total	331	225	217	773

III - 3 - Les inscrits en troisième cycle par type de diplômes en 1992-1993

	DEA	DESS	DU	Total
Inscriptions pédagogiques	17	125	-	142
	12%	88%	0%	100,0%

III - 4 - La formation par la recherche en 1992-1993

Inscriptions administratives	Droit, Economie, Gestion	Lettres, Langues, Sc.humaines	Sciences	Total
Inscrits en maîtrise	86	137	25	248
Inscrits en DEA	-	17	-	17
Inscrits en doctorat	44	31	48	123
DEA/Maîtrises	-	12,4%	-	6,9%
Doctorats/Maîtrises	51,2%	22,6%	19,2%	49,6%

III - 5 - La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier (en KF)	Nb de stagiaires en formation
1988-1989	37 500	886	50
1990-1991	156 500	1 610	276
1992-1993	107 420	2 045	147

IV - L'activité de recherche

IV - 1 - Les effectifs de la recherche

	Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	Jouvence*	ITA ATOS
Equipes d'accueil	1	16		21	
Jeunes équipes	1	22		15,5	
Equipes recommandées	4	26	10	7	3
Unités associées CNRS	1	4	1	8	7
Autres équipes	1	18		4	4
Total	8	86	11	55,5	14

* Assistants normaliens (AMN), allocataires MRE (ADEN), CIFRE, BDI...

IV - 2 - Répartition des équipes de recherche par UFR

	Equipes d'accueil	Jeunes équipes	Equipes recom.	URA CNRS	Autres équipes	Total
UFR Lettres, Langues, Sc. humaines			1		1	2
UFR Droit, Sc. sociales et gestion			3			3
Faculté des Sciences et Techniques	1	1		1		3
Total	1	1	4	1	1	8

V - Le corps enseignant en 1992-1993

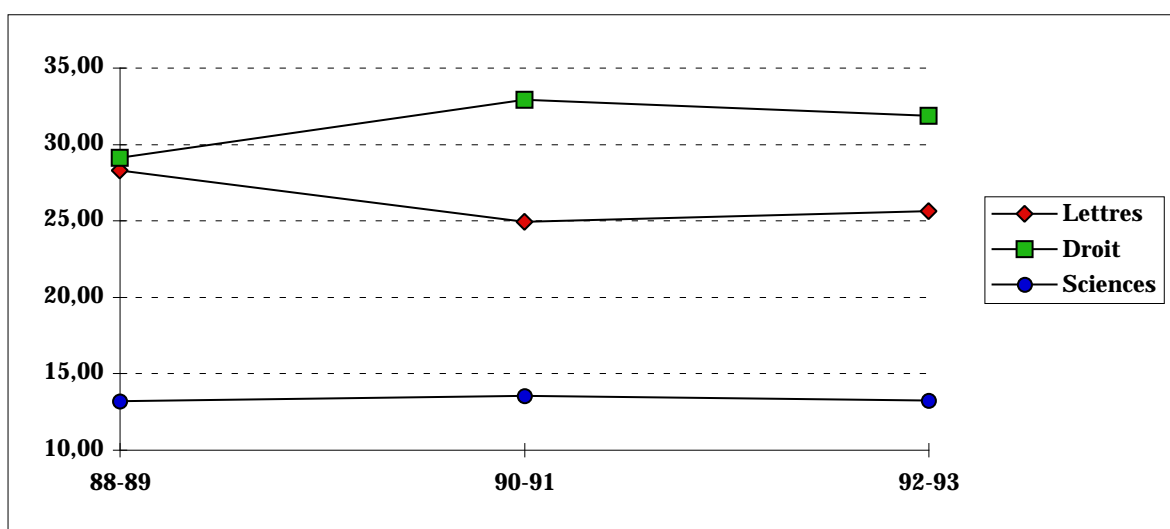
V - 1 - Les emplois

	Droit, Économie, Gestion		Lettres, Langues, Sc. humaines		Sciences		Total	
	Emplois	dont vacants	Emplois	dont vacants	Emplois	dont vacants	Emplois	dont vacants
Professeurs	6	2	8	1	12	2	26	5
Maîtres de conférences	15	6	18	1	25	2	58	9
Second degré	3	1	8	1	2		13	2
Jouvence	4		6		7		17	
Crédits PAST								
Professeurs associés	3						3	
Total	31	9	40	3	46	4	117	16

V - 2 - Structure du corps

	Droit, Économie, Gestion	Lettres, Langues, Sc. humaines	Sciences	Total
Rang A	19,4%	20,0%	26,1%	22,2%
Second degré	9,7%	20,0%	4,3%	11,1%
Jouvence	12,9%	15,0%	15,2%	14,5%

V - 3 - Evolution du rapport nombre d'étudiants / nombre d'emplois enseignants



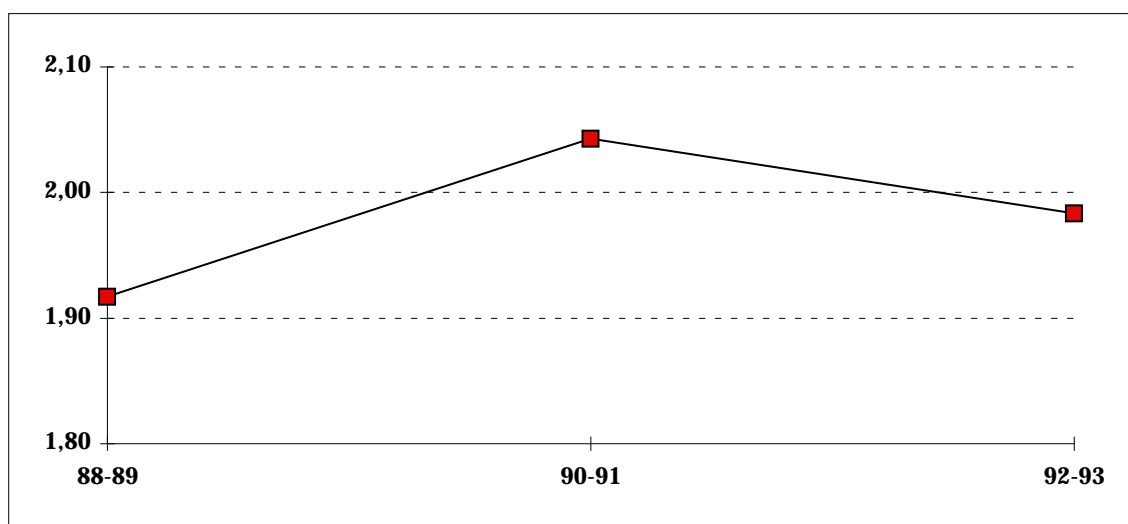
VI - Les personnels administratifs et de service

VI - 1 - Les effectifs en équivalent temps plein (sur budget Etat) en 1992-1993

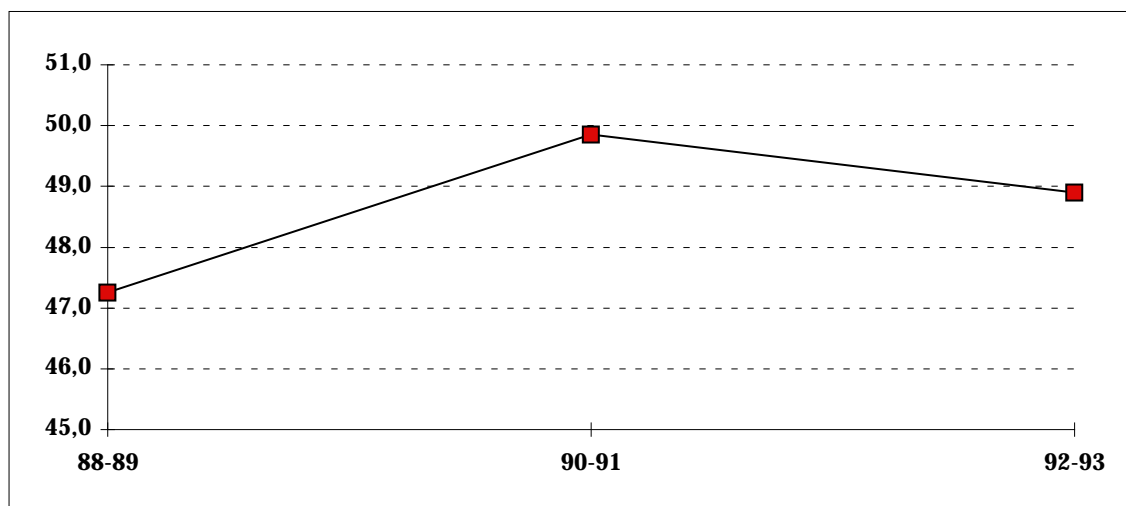
Affectations	Catégories				Dont
	A	B	C et D	Total	Rang A
Services centraux	9	3	18	30	30,0%
Composantes	0	4	7	11	0,0%
Bibliothèque(s)	1	3	3	7	14,3%
Autres services communs	3	2	0	5	60,0%
Centres de recherche	3	2	1	6	50,0%
Total	16	14	29	59	27,1%

Emplois dans les services centraux 50,8%

VI - 2 - Evolution du rapport nombre d'emplois enseignants / nombre d'emplois IATOS



VI - 3 - Evolution du rapport nombre d'étudiants / nombre d'emplois IATOS



VII - Eléments financiers

VII - 1- Les ressources en 1993 (hors salaires)

	Milliers de francs	Part du total
Ressources affectées	4 856	16,6%
Droits d'inscription	1 750	6,0%
Subvention de l'Etat (hors salaires)	12 103	41,5%
Dotations des collectivités locales	5 683	19,5%
Subventions d'autres organismes publics	1 756	6,0%
Autres ressources propres	3 041	10,4%
Total des ressources	29 189	100,0%

VII - 2- Les dépenses de fonctionnement en 1993

	Milliers de francs	Part du total
Infrastructure	2 502	15,6%
Autres charges isolées	2 904	18,2%
Charges non isolées	1 933	12,1%
Déplacements, bourses, autres	4 766	29,8%
Heures complémentaires	3 890	24,3%
Total des dépenses	15 995	100,0%

VIII - Constructions : les investissements réalisés et programmés

Date	Opération	Surface (m2)	Montant de l'opération (MF)	Origine du financement
1988	Réhabilitation caserne Padoue Restructuration Palais National	430		100% Région
1990	Construction Bâtiment pédagogique à usage d'amphithéâtre de type industrialisé	320	1,5	100% Etat
1990	Restructuration Bâtiment Recherche	900	6,1	83% Etat 17% Collectivités
09/1994	Extension UFR à Caraman	2990	26,5	34% Etat 17% Collectivités 49% CEE
12/1995	Construction de locaux du CRITT	2590	19	21% Etat 21% Collectivités 58% CEE
12/1995	Extension UFR Sciences et Techniques	1865	16,5	24% Etat 21% Collectivités 55% CEE
1996	Programme 11ème Plan 1994-98 : constructions neuves			
	Enseignement	3000	49	
	B.U.	4500	37	
	Autres	1500	36	

IX - L'Institut universitaire de technologie

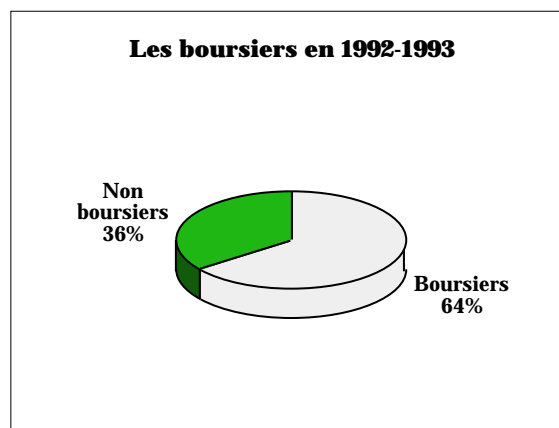
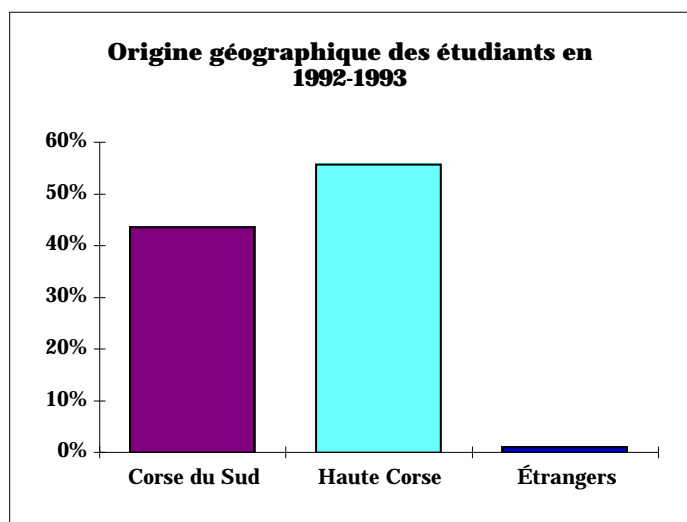
Les étudiants en 1992-1993

Départements*	Inscrits administratifs		
	Hommes	Femmes	Total
GEA	55	60	115

*Deux nouveaux départements ont été créés en septembre 1993 :
Techniques de commercialisation (TC) et Biologie appliquée (BA)

Origine scolaire des nouveaux inscrits en 1ère année

Baccalauréats	A	B	D	Autres	G
GEA	3	18	8	26	20



Les ressources en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Part du total
Ressources affectées	22	5,9%
Droits d'inscription	27	7,2%
Subvention de l'Etat (hors salaires)	325	86,9%
Dotations des collectivités locales	0	0%
Subventions d'autres organismes publics	0	0%
Autres ressources propres	0	0%
Total des ressources	374	100%

Le corps enseignant en 1992-1993

	IUT
<i>Les enseignants</i>	
Professeurs	1
Maîtres de conférences	4
Second degré	7
Jouvence	
Crédits PAST	
Professeurs associés	
Total	12

Les dépenses en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Part du total
Infrastructure	190	45,7%
Autres charges isolées	40	9,6%
Charges non isolées	0	0%
Déplacements, bourses, autres	22	5,3%
Heures complémentaires	164	39,4%
Total des dépenses	416	100%

Structure du corps

Rang A	8,3%
Second degré	58,3%
Jouvence	0,0%

L'université de Corse

Présentation générale

I - Historique

La création d'une université de Corse, implantée à Corte, est le fruit d'une décision fondamentalement politique. En effet, ni l'environnement économique et démographique, ni le contexte académique ne présentaient les conditions habituellement retenues pour envisager raisonnablement la création d'un établissement universitaire. Mais dans l'île un ensemble de facteurs sociaux, culturels et politiques poussaient en ce sens : les Corses voulaient une véritable université et pas seulement des antennes de premier cycle, rattachées à des universités du continent.

Le souvenir de l'université de Corse, créée en 1763 par Pascal Paoli, était très présent : malgré son caractère éphémère, puisqu'elle disparut en 1769, cette université avait laissé une trace dans l'esprit de beaucoup. Trace ambiguë, au demeurant : pour les uns, en effet, l'existence d'une université était regardée comme nécessaire, parce que traduisant la réalité et la force d'une évidente spécificité de la Corse, certains allant jusqu'à y voir l'expression politique et culturelle d'une volonté d'indépendance ; pour les autres, précisément, dominait la crainte que la re-création d'une université n'apparaisse comme une concession, voire un encouragement aux tenants du nationalisme.

Un facteur socio-économique était également préoccupant : les familles aisées et de niveau de formation élevé envoyaient traditionnellement leurs enfants poursuivre des études supérieures dans les universités et écoles du continent et n'imaginaient pas de modifier leur comportement par suite de la création, en Corse, d'un enseignement universitaire dont la qualité n'était pas assurée à leurs yeux. Ainsi le vivier d'étudiants potentiels existant dans l'île ne semblait pas, au départ, devoir alimenter sans défaillance une université implantée en Corse : on tendait à penser qu'elle ne recruterait guère ses étudiants que dans la partie la moins aisée de la population. Un clivage social était donc redouté, s'ajoutant au clivage politique et à la crainte de l'agitation nationaliste que pouvait entretenir la nouvelle université.

Enfin le choix de Corte pour l'implantation de cette université ne pouvait qu'accentuer la méfiance et renforcer les pronostics pessimistes. Ce choix, qui certes ravivait le souvenir de l'université de Pascal Paoli (qui avait elle-même fonctionné à Corte), découlait surtout de l'impossibilité de trancher la rivalité entre les deux pôles urbains principaux, Ajaccio et Bastia. Mais il y avait une véritable gageure à implanter l'université à Corte, gros bourg de 6 000 habitants, situé dans la partie centrale et montagneuse de l'île, d'accès malcommode, et que certains regardaient comme un "désert culturel".

Ce contexte d'ensemble assez négatif, le jeu des pressions discordantes, la mauvaise connaissance des réalités corses chez beaucoup de fonctionnaires participant à la prise des décisions au niveau ministériel firent que la création d'une université de droit commun en Corse n'intervint qu'en 1982, alors que sa création de principe avait été décidée dès 1975. Création des plus timides, puisqu'on ne prévoyait pas d'aller au-delà des premiers cycles ni de dépasser à terme un effectif de 400 étudiants. L'université n'avait que peu d'enseignants et pas de locaux propres : elle bénéficiait de prestations d'enseignement assurées par des enseignants venus du continent et elle était hébergée dans des locaux communaux. Elle n'avait pas de laboratoire de recherche. C'est dans ce climat des plus défavorables, dans l'indifférence des services du Ministère, que l'université a commencé à fonctionner. Son développement n'a pu véritablement s'engager qu'à partir de 1989 avec la préparation du premier contrat d'établissement conclu en 1990 et la modification de l'attitude de l'Administration centrale.

Aujourd'hui, moins de quinze ans après ce démarrage difficile, les responsables de l'université affirment que la société insulaire s'est "approprié" son université et que les causes des tensions évoquées ci-dessus se sont estompées, voire ont disparu. Sans doute serait-il imprudent de considérer que rien ne subsiste d'un passé si récent. Mais une chose est certaine, une situation irréversible a été créée : l'université de Corse, implantée à Corte, qui s'est donné le nom de Pascal Paoli, existe. Il est désormais du devoir de tous de lui donner le maximum de chances de réussir son développement, en tenant compte des nombreux traits de spécificité qui la caractérisent.

II - Les spécificités de l'université de Corse

On ne saurait ignorer le contexte particulier dans lequel se trouve placée l'université de Corse : elle n'est pas toujours épargnée par les tensions qu'entraînent les revendications, parfois violentes, d'une minorité nationaliste. Mais au-delà de ce phénomène politique, la population corse ressent profondément qu'elle a une identité propre au sein de la collectivité nationale : toutes les institutions publiques, toutes les initiatives des autorités nationales et locales se trouvent nécessairement plongées dans un champ complexe qui impose une approche spécifique de toutes les questions traitées.

1 - Le cadre institutionnel et juridique

Il existe en Corse un dispositif institutionnel particulier et un corps de normes juridiques, législatives et réglementaires, souvent dérogoires par rapport au droit commun applicable sur le continent. C'est ainsi notamment que la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 a défini un statut de la collectivité territoriale de Corse différent de celui qui régit les autres régions de la France continentale et accordant à cette collectivité de Corse des compétences plus vastes, exercées par l'Assemblée de Corse, organe délibérant de la collectivité territoriale et par son président, d'une part, et d'autre part par un Conseil exécutif de Corse et par son président, ces autorités étant assistées d'un Conseil économique, social et culturel de Corse.

Le titre 3 de cette loi traite de "l'identité culturelle de la Corse". En matière d'éducation, l'article 52 de la loi dispose que :

"Dans le cadre de la politique nationale de l'enseignement supérieur, le président du conseil exécutif présente à l'Assemblée de Corse les propositions relatives aux formations supérieures et aux activités de recherche universitaire, après avis de l'université de Corse.

Sur cette base l'Assemblée de Corse établit, en fonction des priorités qu'elle détermine en matière de développement culturel, économique et social de la Corse, la carte des formations supérieures et des activités de recherche universitaire. Cette carte devient définitive lorsqu'elle a fait l'objet d'une convention entre la collectivité territoriale de Corse, l'Etat et l'université de Corse."

On le voit, cette disposition fait de l'université de Corse une université différente des autres universités françaises, lui conférant un caractère fondamentalement régional pour en faire un instrument privilégié du développement culturel, économique et social de l'île.

On voit aussi que cette disposition définit, entre l'université de Corse et les autorités ministérielles, un mode de relations tout à fait particulier. Contrairement à ce que connaissent les autres universités françaises, qui sont appelées à nouer directement le dialogue avec les services ministériels et à conclure directement les contrats engageant l'université et l'Etat dans le développement pluriannuel de l'université, pour la Corse, cette opération est conduite par le Conseil exécutif et par l'Assemblée de Corse, après avis de l'université de Corse. Et la carte du développement de l'université, arrêtée par l'Assemblée de Corse, ne devient définitive qu'en fin de processus, après signature d'une convention entre la Collectivité territoriale de Corse, l'Etat et l'université de Corse. En quelque sorte, le dialogue s'établit entre l'Etat et la Collectivité territoriale de Corse en présence de l'université de Corse.

La Collectivité territoriale de Corse a bien perçu le rôle particulier qu'elle est ainsi appelée à jouer dans le développement de l'université de Corse et a notamment consacré un chapitre important à ce sujet dans le "Plan de développement de la Corse", qui a été établi par le Conseil exécutif de Corse et approuvé par l'Assemblée de Corse en septembre 1993.

Mais les services ministériels compétents en matière d'enseignement supérieur n'ont pas pleinement tiré les conséquences de ce statut spécifique et il demeure une tendance à traiter les problèmes afférents à l'université de Corse comme ceux des autres universités.

2 - Le contexte culturel

Bien des traits contribuent, dans le domaine de la culture, à façonner la spécificité de la société corse. Mais l'un d'eux concerne plus spécialement l'université : c'est l'utilisation de la langue corse. La population insulaire donne le sentiment d'être fortement attachée à l'existence et la préservation de la langue corse et de la culture qu'elle véhicule. Certes une minorité, présente d'ailleurs au sein de l'université, fait de cette langue un enjeu politique. Mais, plus largement, la langue corse est perçue comme l'expression majeure d'une identité propre. C'est pourquoi, nombreux parmi les personnels enseignants, les personnels administratifs et techniques, les étudiants, sont ceux qui demandent avec fermeté que la langue corse soit présente dans leur université.

Le cadre juridique

L'article 53 de la loi précitée du 13 mai 1991 dispose que :

"Sur proposition du conseil exécutif, qui recueille l'avis du conseil économique, social et culturel de Corse, l'Assemblée détermine les activités éducatives complémentaires que la collectivité territoriale de Corse organise.

L'Assemblée adopte, dans les mêmes conditions, un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, prévoyant notamment les modalités d'insertion de cet enseignement dans le temps scolaire. Ces modalités font l'objet d'une convention conclue entre la collectivité territoriale de Corse et l'Etat".

La loi prévoit donc une procédure pour définir les activités d'enseignement de la langue et de la culture corses, conduites dans les établissements de l'île, et la généralité des termes de la loi n'exclut pas l'université de son champ d'application. Il ne semble pas que la situation existant dans l'université de Corse corresponde bien à la mise en oeuvre de cette procédure.

Par ailleurs, les textes réglementaires fixant les contenus des formations supérieures conduisant aux diplômes nationaux, qui s'appliquent à l'université de Corse comme à l'ensemble des autres universités, ne peuvent être ignorés. Le cas risque pourtant de se produire lorsque - sans précaution - sont institués, dans les formations, des enseignements de langue corse sanctionnés par des unités de valeurs obligatoires. Cette distance à l'égard de la légalité pourrait avoir pour conséquence de fragiliser la délivrance des diplômes nationaux.

La situation actuelle

Quant à la place de la langue corse dans l'université, on peut d'abord relever que dans les enceintes universitaires, toute la signalisation des voies de circulation, des services administratifs et des locaux pédagogiques est faite sous forme bilingue. Les membres des Conseils de l'université ont la faculté de s'exprimer en langue corse pendant les réunions, mais en pratique, aucun d'eux n'utilise de cette possibilité. La connaissance du Corse n'est pas exigée des enseignants lors de leur recrutement par l'université. Pour les étudiants, et exception faite, bien entendu, des enseignements propres à la filière d'Etudes corses, l'enseignement du Corse n'est pas obligatoire - bien qu'une partie des étudiants le réclame. Cependant, au niveau des DEUG et dans certains seconds cycles, l'université a mis en place un enseignement de la langue et de la culture corses, organisé en groupes de niveaux et sanctionné par une unité de valeur obligatoire : on peut s'interroger sur l'efficacité d'une telle formation limitée à 25 heures.

En réalité, même si les témoignages restent discrets sur ce sujet, il apparaît que le contrôle des connaissances n'est pas sérieusement assuré et que la notation revêt un caractère symbolique : tous les étudiants se voient accorder la note suffisante pour obtenir l'unité de valeur. Une telle situation est assurément regrettable. Par une pratique indigne de la rigueur universitaire, la langue corse n'est pas respectée au même titre que les autres matières d'enseignement - alors même qu'on en a laissé faire un enjeu politique qui divise la communauté universitaire.

3 - La jeunesse et la petite taille de l'université

L'université de Corse est très jeune et elle est de petite taille. Elle subit donc tous les handicaps qui frappent ce type d'établissement universitaire, en particulier l'inadaptation des critères et normes nationaux utilisés par les services ministériels pour la répartition des moyens, davantage

d'ailleurs pour l'allocation des ressources humaines en personnel enseignant et non enseignant que pour les ressources financières : ceci explique la demande générale formée par les membres de la communauté universitaire de voir l'université de Corse traitée "hors normes".

A ce titre également, on doit rappeler la nécessité dans laquelle se trouve placée l'université de Corse de donner, en tout état de cause, une priorité systématique à la fonction d'enseignement dans les choix qu'elle est amenée à opérer, au détriment, en particulier, de la fonction recherche, ce qui entraîne évidemment des effets négatifs pour le recrutement des personnels enseignants.

4 - L'insularité

L'université de Corse est confrontée à un double phénomène "d'insularité" :

- elle est implantée dans une île, distante du continent et qui a peu de ressources économiques propres ;
- elle est implantée dans le site de Corte, lui-même peu favorisé au sein de l'île : c'est un gros bourg de montagne, dont l'accès n'est pas facile, et où les ressources culturelles sont des plus limitées.

Le premier phénomène est bien connu et ses conséquences pèsent sur la Corse dans de nombreux domaines. Pour ce qui concerne l'université, il faut retenir que l'économie insulaire offre peu de débouchés aux étudiants diplômés et que ceux-ci, malgré leur vif désir - et leurs revendications clamées avec force - de vivre et travailler au pays, sont souvent conduits à envisager de prospecter le monde du travail de la France continentale. Par ailleurs, la relative faiblesse des potentialités économiques locales ne favorise pas l'établissement d'échanges dynamiques entre l'activité universitaire, y compris celle des laboratoires de recherche, et le milieu économique environnant, même si de réels efforts sont déployés de part et d'autre.

On doit aussi relever combien les conditions de travail de l'université avec les autorités partenaires, locales et nationales, sont rendues pénibles par les difficultés de circulation entre Corte et les grands centres urbains de l'île, Bastia et Ajaccio, ainsi qu'entre la Corse et le continent. On comprend la réticence des enseignants chercheurs, même s'ils sont originaires de Corse, à présenter leur candidature pour aller occuper des postes ouverts à Corte - ce qui limite malheureusement le vivier des recrutements.

Quant au site de Corte, force est de constater que les enseignants chercheurs de l'université choisissent souvent de ne pas y résider, et préfèrent habiter Bastia ou Ajaccio (ou quelquefois même le continent ...). En conséquence, ces enseignants s'efforcent de grouper leurs obligations de service pour réduire au minimum leur temps de présence à Corte, mais leur commodité personnelle est peu compatible avec l'intérêt des étudiants. Récemment encore, il était fréquent de voir des services regroupés sur une seule journée ; le reste de la semaine, les enseignants étaient absents de l'université et ne pouvaient donc aider ou conseiller les étudiants, ni pratiquer une activité de recherche suivie. Certes les impératifs de la recherche mettent un frein à cette tendance (sauf lorsque les chercheurs, comme en sciences, travaillent dans des laboratoires situés à Ajaccio). Le Président de l'université a tenté de réagir et il a institué une "règle des trois jours", qui vise à imposer une présence minimum des enseignants chercheurs à l'université : en fait, il semble que la très grande majorité des enseignants chercheurs limitent à deux journées leur présence à Corte.

Cette situation a également des effets négatifs sur l'exercice, par les enseignants chercheurs, de fonctions de responsabilité et donc sur le bon fonctionnement des institutions universitaires. En effet, d'une part, certains directeurs de composantes ne sont pas très présents dans l'université ; la continuité du service et l'exercice du pouvoir de décision sont alors assurés par les membres du personnel non enseignant affectés aux composantes, le cas échéant à l'aide de liaisons téléphoniques fréquentes avec le responsable institutionnel. D'autre part, le Président de l'université n'a pas la possibilité de constituer autour de lui une équipe de responsables disponibles pour l'assister de façon continue. Cette situation, s'ajoutant à la modestie des effectifs du personnel administratif, conduit le Président de l'université à remplir lui-même beaucoup de tâches trop absorbantes.

Quant aux personnels IATOS et aux étudiants, la grande majorité d'entre eux résident sur place ou à proximité de Corte. Toutefois les étudiants n'y demeurent pas le week-end.

III - La composition de l'université

Les statuts de l'université de Corse ne présentent pas de caractère particulier au regard de la mise en oeuvre des dispositions de la loi du 26 janvier 1984. On peut à cet égard relever qu'aucune disposition ne se réfère aux conditions particulières dans lesquelles se trouve placée l'université par application de la loi du 13 mai 1991, fixant le statut de la collectivité territoriale de Corse.

L'université comprend quatre composantes :

- l'UFR de Lettres et Sciences humaines, à laquelle sont rattachés deux centres de recherche (Centre de recherches corses et Centre de recherche des langues et de la communication)
- l'UFR de Droit, Sciences sociales, économiques et de gestion, à laquelle sont rattachés trois centres de recherche regroupés dans une fédération (Centre de recherche sur le développement des îles méditerranéennes, Centre d'analyse juridique et politique, Centre d'économie et de modélisation appliquées, fédérés au sein du Laboratoire de recherche des sciences sociales, juridiques, économiques et de gestion)
- l'UFR des Sciences et techniques, à laquelle sont rattachés trois centres de recherche (Centre de recherche énergie et systèmes, Centre de recherche sur la valorisation des ressources naturelles, Centre de mathématiques et de calcul scientifique) ; un centre associé à l'université (Centre de recherches médicales), prévu par les statuts, n'a jamais eu d'existence réelle.
- un Institut universitaire de technologie à trois départements (gestion des entreprises et des administrations, techniques commerciales, biologie appliquée).

Aux termes des statuts, s'y ajoutent huit services communs :

- service commun de la documentation,
- service des activités physiques et sportives,
- service de médecine préventive,
- service d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants,
- service des étudiants étrangers,
- service de la formation continue,
- service informatique,
- service des relations industrielles.

Un nouveau service commun vient d'être créé : le Centre culturel universitaire.

IV - Les ressources humaines

1 - Les personnels enseignants (cf. tableaux V)

Le rapport entre le nombre des étudiants et le nombre des emplois d'enseignants est plus favorable que la moyenne nationale qui, selon le CERC, serait en 1992 de 67 étudiants pour 1 enseignant en Droit et Economie ; 33,9 en Lettres et Sciences humaines ; 16,5 en Sciences. Mais ce constat doit être relativisé : l'université de Corse, en raison de sa petite taille, regroupe en effet de nombreux "mini sous-ensembles" de formations (avec peu d'étudiants inscrits) et de spécialités (avec très peu d'enseignants par discipline).

La structure du corps fait apparaître une proportion d'enseignants de rang A plutôt faible (moyenne nationale : 30 %) et un taux de jeunesse élevé (moyenne nationale 5 %). On remarque le nombre important d'enseignants du second degré en Lettres.

Le nombre d'emplois non pourvus est relativement important, surtout dans l'UFR de Droit, Sciences sociales, économiques et de gestion : la cause est à rechercher dans les conséquences défavorables du caractère d'insularité analysé précédemment et du caractère de grande jeunesse de l'université.

Sur les 117 emplois dont dispose l'université, quinze relèvent de la 73ème section du CNU (langues et cultures régionales). Il est évident que l'université ne doit pas demander de nouvelles créations d'emplois dans cette section, et qu'elle devrait même envisager, lors de vacances de postes,

des transformations d'intitulés au bénéfice d'autres disciplines. Il faut en outre relever, pour le regretter, le nombre important d'enseignants chercheurs recrutés par la voie de la 73ème section, qui assurent leur service d'enseignement dans d'autres disciplines, en particulier au sein de l'UFR Droit, Sciences sociales, économiques et de gestion. En dénaturant ainsi les procédures de recrutement, on supprime les garanties de compétence et de qualité scientifique que doit apporter leur mise en oeuvre normale.

2 - Les personnels non enseignants (cf. tableaux VI)

En janvier 1994, l'université de Corse (IUT compris) disposait de 67 emplois budgétaires, dont 18 de rang A et 14 de rang B. En outre, elle employait, sur ressources propres, quatre personnes à temps plein (2 rang A et 2 rang B), pour les relations industrielles, la formation continue et l'administration générale ; il faut aussi ajouter des personnes employées sur des contrats à temps partiel pour l'entretien et 6 CES, ce qui représente 7 emplois équivalent temps plein. Le potentiel total peut donc être évalué à 78 emplois équivalent temps plein.

Si on s'en tient aux comparaisons avec les taux d'encadrement en moyenne nationale, l'université de Corse apparaîtrait comme relativement favorisée. Cependant, pour l'université, en tenant compte de la dispersion des sites, le nombre d'emplois est insuffisant, tout particulièrement celui des agents de catégorie A et des techniciens.

On doit constater - et déplorer - le nombre des jours de congé (qui, au début de l'évaluation, était fixé à 55 jours ouvrables par an) et le fait que le nombre d'heures de travail soit de 35 heures par semaine. Et l'on doit se féliciter des améliorations qui viennent d'intervenir et qui sont de nature à diminuer, en fait, d'une dizaine de jours la durée des congés.

L'université se plaint des modalités de recrutement de ses personnels IATOS, en particulier des délais et de l'organisation des concours - et souffre des difficultés entraînées par la mobilité tant fonctionnelle que géographique. Une fois de plus, la multiplicité des intervenants dans la gestion des personnels IATOS est regrettée, car elle est source de lourdeurs et d'inadaptations.

Le nombre des postes vacants est élevé (16). Le Ministère a créé quelques emplois, mais n'a pas publié la totalité des vacances correspondantes, se limitant, semble-t-il, aux postes d'informaticiens. L'université a donc recours à la pratique du recrutement d'agents intérimaires sur contrat à durée déterminée, sur les crédits non utilisés, ce qui crée les problèmes bien connus en fin de contrat.

Il est clair qu'une analyse précise des postes de travail devrait être entreprise avec le souci d'une meilleure efficacité - mais que, sans une rationalisation des sites et du fonctionnement global, aucun audit ne pourra conduire à des recommandations véritablement sérieuses.

Des actions de formation des personnels sont conduites de façon intensive : un agent peut escompter, en moyenne, bénéficier d'une action de formation tous les deux ans. Ces actions sont payées sur des dotations spécifiques allouées par le Ministère. L'effort de formation est surtout déployé en direction de la préparation ou de l'adaptation à l'utilisation de l'outil informatique, en relation avec la politique d'informatisation généralisée de l'université.

S'agissant de la gestion des personnels, il existe une commission du personnel qui fonctionne bien.

On doit enfin signaler qu'un comité d'action sociale existe et qu'il fonctionne régulièrement, parvenant à obtenir des réalisations intéressantes pour les agents (mise en place d'un système de chèque-déjeuner, aide au logement, organisation de divertissements et festivités, de voyages, activités sportives).

V - Les étudiants (cf. tableaux II)

1 - Les effectifs

L'effectif des étudiants de l'université de Corse est passé, en une dizaine d'années, d'une centaine à plus de 2 500 : c'est ainsi qu'entre les années universitaires 1988-1989 (1 588 étudiants inscrits) et 1992-1993 (2 685 étudiants inscrits dont 115 à l'IUT), la croissance annuelle s'est maintenue à un taux d'environ 10 %, notamment par suite de la création régulière de formations nouvelles au rythme de quatre par année.

Il faut noter que les prévisions du contrat n'ont pas été tenues : on avait escompté plus de 3 000 étudiants en 1992-1993 (dont quelque 2 200 en 1er cycle). D'une manière générale, ce sont les filières de Droit et Sciences économiques qui n'ont pas réuni les effectifs attendus.

La répartition des étudiants par grands secteurs disciplinaires est en évolution : si les Sciences regroupent toujours 21 à 22 % des effectifs totaux (hors IUT), le Droit et les Sciences économiques, qui rassemblaient encore, en 1989, la moitié des effectifs, n'en comptent plus que 42 %, alors que, dans le même temps, la part des Lettres a augmenté pour atteindre 36 % des effectifs.

La répartition des effectifs par cycles est actuellement la suivante : le 1er cycle regroupe 61,7 % des effectifs, le 2ème cycle 27,9 % et le 3ème cycle 10,4 %. On constate une relative stabilité du 2ème cycle un peu en-dessous de 30 % et une diminution du poids du 1er cycle au profit du 3ème cycle - qui compte maintenant 280 inscrits. La structure de l'université de Corse s'apparente à celle des autres universités françaises créées dans les vingt-cinq dernières années.

Les étudiants étrangers, qui sont au nombre de 60, représentent en moyenne 2,3 % des effectifs inscrits dans l'université (même en 3ème cycle, avec 8 inscrits, la proportion n'atteint pas 3 %). Rappelons que la moyenne nationale, pour la même année, est de 10,7 % (et de 27,1 % en 3ème cycle).

La proportion d'étudiants boursiers est très importante. Ils représentent 34,2 % des effectifs en 1er cycle (alors que la moyenne nationale dans les mêmes secteurs disciplinaires est de l'ordre de 18 %) ; il s'agit là de bourses sur critères sociaux. En 2ème cycle, ils regroupent 58,2 % des effectifs (la moyenne nationale est d'environ 16 %) : il serait intéressant de connaître la distribution entre les bourses sur critères sociaux et celles sur critères universitaires, ainsi que l'origine du financement (bourse de l'Etat, des collectivités ...). En 3ème cycle au contraire, on compte seulement 11 boursiers, soit 4 % des effectifs (pour 16 % en moyenne nationale) : l'absence d'allocations de recherche est à mettre en corrélation avec l'absence de DEA ; mais dans son Projet d'établissement, l'université formule le souhait qu'un "nombre raisonnable d'allocations de recherche" soit fléchées sur Corte afin de constituer, par le biais de postes de moniteurs, un vivier de recrutement.

2 - La vie étudiante

L'implication des étudiants dans la vie de l'université, à travers l'action de leurs syndicats et associations est grande. Il faut relever un taux de participation aux élections très supérieur à la moyenne nationale (plus de 30 % de suffrages exprimés).

Il existe actuellement trois syndicats étudiants, dont deux sont représentés dans les Conseils : "Consulta di Studenti Corsi" et "Ghjuventù Paolina". Cette dernière organisation est apparue lors des dernières élections des représentants des étudiants dans les conseils : avec un courage qui doit être souligné, elle a refusé de consacrer son action au seul domaine politique et elle a axé son programme sur l'étude des problèmes sociaux concernant les étudiants (logement par exemple) et les questions pédagogiques (construction d'un amphithéâtre) et culturelles (manifestations diverses). Elle a aussitôt conquis une large part de l'audience des étudiants, emportant notamment sept sièges sur neuf au Conseil d'administration. Cette organisation a rencontré la délégation du CNE au cours d'un entretien ouvert et prolongé. Il serait souhaitable qu'elle persiste fermement dans sa volonté de réalisme et d'efficience.

Les étudiants étrangers ont créé leur propre association. On peut constater la cordialité des rapports entre étudiants corses et étudiants étrangers, que n'oppose aucune tension particulière.

3 - L'insertion professionnelle

A la demande de la Collectivité territoriale de Corse et de l'université, l'OREF (Observatoire Régional Emploi Formation) a réalisé en 1994 une enquête dont la finalité est de mieux cerner l'impact de l'enseignement sur le devenir professionnel des étudiants de l'université de Corse. Cette enquête a porté sur les étudiants sortis de l'université entre 1986 et 1991 avec au moins un diplôme de niveau Bac+3 ou un DUT. Dans l'analyse des résultats, aucune indication n'est donnée sur la localisation des emplois : on peut penser qu'ils sont tous situés en Corse. On remarque la part prépondérante des emplois publics (70 à 80 %) et l'importance des emplois dans l'enseignement, dont beaucoup sont précaires (maîtres auxiliaires). Dans l'appréciation de ces chiffres, on ne saurait oublier que la saturation est désormais atteinte en matière de recrutement dans le secteur public.

Insertion professionnelle	Droit - Sciences économiques	Lettres	Sciences	IUT
Nombre d'étudiants interrogés	426	382	166	222
Nombre de réponses	186	122	89	102
Taux de réponse	44 %	32 %	54 %	46 %
Ont un emploi	73 %	70 %	54 %	69 %
. dont un emploi stable	69 %	*	?	61 %
. dont un emploi dans secteur public	69 %	80 %**	70 %***	32 %
. dont un emploi salarié	82 %	95 %	?	?
Ont poursuivi leurs études jusqu'en				
. maîtrise	71 %	48 %	-	20 %
. 3ème cycle	32 %	16 %	36 %	6 %
Salaires net mensuel moyen (en francs)	5 000-7 500	5 000-7 500	5 000- 7 500	5 000-7 500
Se déclarent prêts à quitter l'île pour trouver un emploi	43 %	23 %	26 %	?
Considèrent que la formation leur a été utile	71 %	66 %	61 %	77 %
Déclarent avoir perçu des indemnités de chômage pendant la période de recherche d'emploi	21 %	9 %	12 %	10 %

* 60 % sont des maîtres auxiliaires

** 74 % sont salariés d'un établissement d'enseignement public

*** Dont 42 % dans l'enseignement

4 - Les services aux étudiants

Le problème social le plus aigu pour les étudiants est assurément celui du logement. En effet, quand ils ne peuvent obtenir une chambre dans un des immeubles gérés par le CROUS, ils sont amenés à se loger chez l'habitant. Mais les ressources de Corse étant limitées - rappelons que la ville compte 6 000 habitants, soit seulement le double de la population étudiante - les étudiants sont contraints d'étendre leur champ de recherche aux villages et hameaux environnants. Malheureusement, tant à Corte même que dans les environs, les loueurs de chambres profitent de cette situation de pénurie de façon souvent indigne, tant pour ce qui est de la qualité des locaux proposés que pour ce qui est des prix de location pratiqués. C'est dire tout l'intérêt que présente la création d'un "office du logement", dont l'objectif est d'encadrer la demande des étudiants et l'offre d'hébergement chez l'habitant.

Bien entendu, le CROUS remplit par ailleurs la mission qui est la sienne, de contribuer à l'hébergement des étudiants et à leur restauration. Le CROUS de Corte a été constitué dès 1981. Bien que juridiquement distinct de l'université et relevant du statut de droit commun des CROUS, il fonctionne en symbiose avec l'université, si bien qu'il apparaît en être un service, sentiment renforcé par le fait que les résidences et les restaurants sont implantés au sein même des sites universitaires. Au départ, il y a une dizaine d'années, le CROUS ne disposait que de 195 chambres en résidence et de 150 places de restauration. Aujourd'hui, il dispose de 810 chambres et sert 600 repas par jour, avec une capacité supplémentaire de 150 (l'aménagement d'une nouvelle salle de restauration est envisagé).

L'université de Corse

Le gouvernement et la gestion

I - Le gouvernement

1 - La présidence

L'université de Corse, qui a d'abord vécu sous un régime provisoire (avec un directoire doté d'un président nommé) en attendant la mise en place des institutions définitives, a connu depuis 1982 trois présidents (le président actuel est en fonction depuis 1992).

Aujourd'hui, le président de l'université assure effectivement le gouvernement de l'établissement, selon des modalités qui traduisent la volonté d'assurer un "exercice démocratique" du pouvoir. Chaque fois qu'une décision doit être prise, le président prend, de manière informelle, l'avis des vice-présidents, des directeurs de composantes, du secrétaire général, en associant l'agent comptable et le ou les chefs de services administratifs concernés. Mais il n'existe pas, autour du président, de véritable équipe, en raison surtout de la présence limitée, à Corte, des vice-présidents et de la plupart des responsables des composantes ainsi que des enseignants chercheurs. Toutefois, une réelle délégation de compétence est maintenant accordée par la présidence aux directeurs des UFR.

Il n'existe pas de bureau, bien que les statuts le prévoient expressément. La raison en est que les autres organes institutionnels de l'université nourrissent une forte méfiance à l'égard d'une telle structure. Il est vrai, au surplus, que pour le motif rappelé ci-dessus, il serait bien difficile de le réunir s'il existait... La conséquence en est que beaucoup de points secondaires encombrant les ordres du jour du Conseil d'administration et allongent la durée des séances.

Au niveau des UFR également, on s'efforce de pratiquer la concertation : rencontres régulières entre le doyen et le vice-doyen en sciences et techniques ; coopération entre le doyen, le vice-doyen et les directeurs d'études en droit et économie ; réunions entre le doyen et ses adjoints en lettres et sciences humaines.

2 - Les conseils

Le Conseil d'administration de l'université se réunit quatre à cinq fois par an. Les séances sont présidées effectivement par le président de l'université. Généralement elles durent longtemps, car les points discutés sont nombreux et les débats sont abondants sur les différentes questions, même si les dossiers sont minutieusement étudiés auparavant et les décisions souvent préparées par une concertation informelle avant les réunions. Le climat y est convivial, ce qui n'exclut pas la vivacité des discussions auxquelles entendent effectivement participer les membres présents. L'assiduité est très forte pour les représentants des étudiants et des personnels non enseignants - plus semble-t-il que pour les représentants des enseignants chercheurs et les personnalités extérieures.

Le Conseil des études et de la vie universitaire, dont le fonctionnement avait marqué une tendance à l'assoupissement, connaît depuis le début de l'année 1994 un renouveau d'activité. Son vice-président vise l'objectif d'une réunion par trimestre. Le CEVU comprend en son sein deux commissions, l'une pour les problèmes pédagogiques, l'autre pour la vie sociale. L'assiduité des représentants des étudiants et des personnels enseignants y est également excellente. Le FAVE est géré par le Conseil ; il sert à soutenir des manifestations organisées par des associations (sécurité routière, prévention du sida, réalisations culturelles...). Le Conseil porte une attention particulière aux problèmes touchant les étudiants atteints de handicaps physiques et moteurs.

Le Conseil scientifique se réunit en moyenne quatre fois par an en formation plénière mais siège plus fréquemment en formation restreinte. Son activité est centrée sur :

- la gestion des moyens de recherche ; mais les moyens sont si modestes que la marge des choix possibles est très étroite ;
- la définition des thèmes de recherche spécifiques à l'université pour tenir compte de son environnement naturel, économique et social ; mais la priorité absolue à donner aux impératifs de l'enseignement limite les initiatives et conduit à privilégier des "axes fédérateurs".

Jusqu'en 1992, le Ministère de l'Education nationale et la Région apportaient une subvention de l'ordre de 1 million de francs : une clé de répartition, en fonction du nombre d'enseignants chercheurs et de la nature du secteur scientifique concerné, avait été adoptée. L'université se trouve très préoccupée par les nouvelles règles introduites au titre du "contrat de recherche", en 1993, qui prévoient notamment une affectation des crédits aux laboratoires reconnus et la gestion par le Conseil scientifique du seul BQR. On peut observer que l'université n'est pas en mesure de dégager des crédits à affecter au BQR, et qu'elle ne le prévoit pas dans son projet d'établissement : il n'y a donc plus de répartition - et l'on peut s'interroger sur les éléments d'une politique d'établissement et les moyens d'inflexion de cette politique.

Notons, enfin, que l'université de Corse n'a pas de comité d'hygiène et de sécurité, alors qu'elle gère de nombreux bâtiments non conformes aux normes de sécurité.

3 - L'organisation administrative

L'université, non par esprit de système, mais simplement pour essayer de valoriser au mieux les moyens mis à sa disposition, a opté pour une organisation administrative concentrée. Sous l'autorité d'un secrétaire général qui joue un rôle important dans l'université, fonctionnent les services suivants :

- service financier dirigé par l'agent comptable,
- service des affaires générales,
- service du personnel,
- service de la scolarité.

Pour sa gestion administrative, l'université a choisi de pousser au plus haut point l'informatisation des services et des composantes. Ce choix, en partie commandé par la dispersion de l'université sur quatre sites à Corte, traduit aussi une volonté d'accroître l'efficacité des moyens reçus du Ministère en s'efforçant d'atteindre le minimum de "gestion papier" et de démontrer la capacité de la communauté universitaire corse de se mettre au diapason des technologies les plus modernes. Le Secrétaire général de l'université s'est attaché résolument à la conduite de cette action qui comporte des implications financières lourdes, non seulement en équipements, mais aussi en formation du personnel et en installations adaptées dans les opérations immobilières envisagées.

Dans le même ordre d'idée, il convient de signaler que depuis le début de l'année 1994, l'université est connectée au réseau Renater, qui constitue une infrastructure performante assurant le transport de données et de messages entre abonnés. De plus, ce réseau est interconnecté avec les réseaux de recherche en Europe, aux Etats-Unis d'Amérique et dans plusieurs pays méditerranéens (participation au réseau Internet).

II - Les formations

Comme il est aisément compréhensible, les formations assurées par l'université de Corse sont à la fois peu nombreuses, peu diversifiées et très classiques. Pourtant, les responsables de l'université affirment une volonté de s'engager maintenant dans une étape nouvelle, qui verrait le développement des formations de haut niveau. D'une part, ils envisagent une plus grande originalité de formations nouvelles assises sur les spécificités de l'environnement corse et de certaines caractéristiques locales susceptibles d'être mises à profit au plan national et international ; d'autre part, l'ambition de l'université est de devenir un foyer d'innovation, et pour ce faire, d'être plus intégrée dans le contexte corse, et de s'engager dans une ouverture extérieure vers les îles voisines, vers les pays méditerranéens, y compris ceux du Maghreb, vers l'Europe. Elle est disposée, à cet effet, à pratiquer une large "transdisciplinarité" et un partenariat actif avec les organismes publics et privés de son environnement, et au premier chef, avec la Collectivité territoriale de Corse et l'Etat.

C'est pourquoi elle souhaite, dans le même temps, le renforcement des filières actuelles, avec leur prolongement en 2ème et 3ème cycles et la mise en place de formations nouvelles innovantes. Dans son Projet d'établissement, l'université se donne l'objectif d'accueillir 4 000 étudiants à la rentrée 1997 (hors formation continue). Elle se fonde sur les prévisions établies par le Rectorat, qui estime que le flux de néo-bacheliers entrant à l'université (IUT compris) devrait augmenter de 30 % entre 1992 et 1997. Le poids du 1er cycle continuerait à diminuer (autour de 57 %), l'université ayant pour objectif principal de renforcer surtout la part du 2ème et du 3ème cycles.

Mais il apparaît nécessaire que l'université approfondisse davantage cette analyse prospective en matière d'effectifs. En effet, pour alimenter le flux des néo-étudiants, elle ne peut fondamentalement compter que sur les bacheliers locaux - l'arrivée d'étudiants continentaux ne pouvant être que marginale. Il faut donc, à partir des données disponibles et d'une analyse prospective fiable, apprécier les voies et moyens à mettre en oeuvre pour non seulement chercher à augmenter la proportion des étudiants issus du vivier local, mais aussi attirer les meilleurs bacheliers.

III- La recherche

Au départ, l'université a dû se consacrer prioritairement à la mise en oeuvre du dispositif d'enseignement et des éléments de soutien (bibliothèques, gestion administrative). Les ressources humaines ont donc été demandées et utilisées pour répondre aux impératifs de l'enseignement bien plus qu'aux besoins de la recherche. En matière d'équipement, rien non plus n'avait été prévu, en 1981, pour la recherche.

Depuis 1988, la recherche à l'université de Corse bénéficie d'un contexte matériel plus favorable : des locaux et des équipements ont été mis à sa disposition, permettant l'accueil des centres de recherche, qui sont actuellement au nombre de huit. Dans son projet d'établissement, l'université annonce que ces centres regroupent environ 250 personnes : "environ 90 enseignants chercheurs qui assurent l'encadrement scientifique d'autant d'étudiants inscrits en doctorat, une vingtaine d'enseignants temporaires, autant d'ingénieurs techniciens et administratifs de l'université et du CNRS et approximativement le même nombre de chercheurs associés". Le dossier établi pour le CNE présente des effectifs plus modestes (cf. tableau p. 14).

Le Ministère, estimant que le nombre de centres de recherche est trop important pour une université de la taille de celle de Corse et jugeant préjudiciable la dispersion actuelle a conseillé un resserrement des recherches autour de quelques axes. L'université a donc entrepris un effort de réflexion pour restructurer et recentrer les thèmes de recherche de façon progressive. Cette réflexion s'appuie d'ailleurs sur les grandes orientations du Livre blanc de la recherche et sur les recommandations du CCRDT et de la Collectivité territoriale de Corse qui définit ses priorités en matière de recherche et de développement.

L'université a présenté au Ministère, en 1993, un projet qu'elle reprend dans son projet d'établissement. Ce projet obéit à deux orientations majeures : un effort accru de cohérence et la prise en compte des priorités régionales. "L'université de Corse a sélectionné parmi toutes les recherches en cours ou en projet, trois et trois seulement pôles prioritaires, afin d'atteindre pour chacun d'eux la masse critique et la cohérence qui pourront leur donner une reconnaissance nationale, à travers un grand organisme de recherche par exemple". Ces trois pôles sont les suivants :

- développement intégré dans son environnement insulaire méditerranéen : il s'agit d'un pôle interdisciplinaire qui regroupe les centres des UFR juridique (LASSOJEP), littéraire (CRC et CRLC) ainsi qu'une équipe de l'UFR scientifique (CERAVEN) ;
- systèmes dynamiques, énergétiques et mécaniques : ce pôle rassemble essentiellement deux centres de l'UFR des Sciences et Techniques, le CRES et le CMCS qui dans le même temps demandent la création d'une URA CNRS ;
- ressources naturelles et spécifiques : ce pôle concerne plus spécialement les chimistes et les biochimistes du CERAVEN et du CRES.

Il faut enfin signaler que l'Institut international de Cargèse, qui se consacre à l'organisation de manifestations de haut niveau scientifique (universités d'été, colloques, séminaires, etc.), est passé sous la responsabilité de l'université de Corse au 1er janvier 1995. Jusqu'alors, il était géré par une association 1901 et par l'université de Nice.

On peut relever que l'université a déjà produit une dizaine de docteurs et que trois nouveaux docteurs par an sont prévus. Certains de ces docteurs reviennent d'ailleurs à l'université de Corse en qualité d'enseignants chercheurs.

IV - La gestion financière

1 - Le budget

Organisation et calendrier

La politique budgétaire ne fait pas l'objet chaque année d'une expression formalisée donnant lieu à délibération ou débat du Conseil d'administration. Cependant les décisions importantes de l'université trouvent naturellement leur traduction dans les documents budgétaires, et cela à deux niveaux :

- la structure du budget : la création de composantes telles que le Centre de recherches corses, le service des relations industrielles, le service de la Formation continue, le Centre culturel universitaire, traduit au plan budgétaire la mise en oeuvre de choix politiques de l'université.
- la présentation du budget de chaque composante : cette présentation des dépenses se fait par destination (en plus de la présentation classique par compte) et permet d'identifier telle ou telle action particulière voulue par l'université.

Outre le Secrétaire général qui a une délégation générale, les directeurs d'UFR ont délégation pour les engagements de dépenses courantes et pour l'attestation des services faits. Les recrutements de personnels (contrat), les équipements (notamment les marchés) sont effectués par les services centraux. Cependant l'initiative et la proposition appartiennent toujours à l'UFR - le service des affaires générales ou le service financier n'intervenant que dans la mise en oeuvre, au plan juridique, administratif et financier, de la proposition exprimée.

L'agent comptable est également chef des services financiers - la taille de l'université justifie cette situation. Les services financiers et l'agence comptable utilisent le logiciel GFC : cette utilisation se fait uniquement au niveau central. Les services financiers adressent mensuellement à chaque composante une situation des dépenses engagées et mandatées : cette information permet aux responsables, au sein des UFR et des services, de suivre la consommation des crédits dont ils disposent, suivant la répartition figurant au budget.

La définition du budget de l'université de Corse se déroule en deux phases :

- un budget initial intervenant au début de l'année budgétaire (février) a essentiellement pour objet l'inscription des dotations nouvelles, connues ou prévisibles ;
- au budget initial sont ensuite intégrés, par décisions modificatives, les reports de crédits non consommés des années antérieures (mai - juin et novembre) et les dotations nouvelles non connues lors de l'élaboration du budget initial.

A titre d'exemple, le budget de l'exercice 1993 a été établi de la manière suivante :

	Montant	%	Vote du CA
Budget initial	18 672 080 F	42 %	26 février 1993
Décision modificative n° 1	21 141 977 F	47 %	29 septembre 1993
Décision modificative n° 2	4 876 312 F	11 %	1er décembre 1993
Total du budget	44 690 369 F	100 %	

On regrettera l'écart excessif entre le budget initial et le budget final qui, par prudence excessive, prive l'université d'exercer véritablement sa capacité prévisionnelle et décisionnelle, et l'empêche de porter à la connaissance des différents partenaires une plus exacte mesure de ce que représente, dans le budget global, les parts respectives des différentes composantes.

La procédure d'élaboration du budget

S'agissant du fonctionnement général et pédagogique, l'élaboration du budget fait intervenir la commission des finances de l'université, commission instituée pour examiner les moyens financiers de l'établissement, les besoins exprimés par les UFR et services, et proposer une répartition des dotations financières ne revenant pas directement à une UFR ou à un service. La commission des finances réunit le président de l'université, le secrétaire général, les directeurs d'UFR et chefs de service, l'agent comptable. C'est sur la base des propositions de répartition établies par la commission des finances que les UFR élaborent ensuite leur budget qui est présenté au vote du conseil d'UFR et du Conseil d'administration.

Les UFR ont la responsabilité de calculer leurs demandes budgétaires incluant en particulier les heures complémentaires (le calcul tient compte très classiquement du potentiel d'enseignement et des charges d'enseignement, selon les indications du système SANREMO). La validation des services faits est menée sous l'autorité du directeur de l'UFR.

Les opérations d'équipement sont programmées chaque année, dans le cadre du financement du contrat de plan État/Région, auquel s'ajoutent les financements européens (FEDER). Les UFR et services établissent leurs besoins en biens d'équipement. Le Conseil scientifique se prononce sur la programmation des opérations d'équipement. On relève les difficultés de gestion au niveau des investissements et des équipements lourds, en raison de la pluralité des intervenants, tant du côté de l'État que de la Collectivité territoriale de Corse, et de l'importance des crédits européens.

L'exécution du budget

Au niveau de l'exécution, la tranche annuelle des équipements fait l'objet d'un avis d'information au Journal Officiel des Communautés Européennes. En effet, l'université de Corse bénéficiant de financements de la CEE est tenue à procéder par mise en concurrence au niveau européen. L'agence comptable tient les inventaires des biens d'équipement, pour chaque composante ; cet inventaire trouve sa traduction au bilan. L'établissement procède pour tous ses biens d'équipement à des amortissements pour ordre, afin de calculer, en comptabilité, la dépréciation ; le service financier définit les délais d'amortissement et procède à des amortissements linéaires ; l'université ne constitue pas de réserves pour dépréciation.

L'université a créé en 1992 un service achat, dirigé par une cellule des services centraux.

La gestion des marchés publics relève d'une cellule du service des affaires générales sous l'autorité du secrétaire général.

S'agissant des prestations internes, chaque UFR ou service facture les coûts des prestations de fonctionnement (personnel, téléphone, reprographie, etc..) effectuées pour le compte d'une autre UFR ou service. Cependant les dépenses de fonctionnement des infrastructures ne font pas l'objet de facturation interne et sont réglées sur des crédits inscrits au budget des services centraux. Le prélèvement pour frais de gestion (contrats) est de 10 %.

Les reliquats de crédits de fonctionnement en fin d'exercice tombent dans les réserves de la composante ou du service, et non dans les réserves de l'établissement.

Le président de l'université a reçu délégation du Conseil d'administration pour prendre les décisions de placement des fonds de trésorerie. Les produits des placements sont ajoutés aux autres dotations de fonctionnement et répartis de la même façon.

L'évolution des produits financiers a été la suivante (en milliers de francs) :

1990	1991	1992	1993
205	352	431	201

La principale association hébergée dans les locaux universitaires, le Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technologique (CRITT) acquitte un loyer en fonction de l'évolution du coût de la construction et utilise les équipements universitaires dans les conditions fixées par la convention établie entre l'université de Corse et le CRITT.

Les dépenses relatives à des rémunérations de personnels IATOS recrutés sur le budget de l'établissement concernent principalement :

- des personnels du service de la formation continue dont les emplois sont gagés sur les ressources de ce service ;
- des personnels mis à la disposition du CRITT (deux agents) dont les rémunérations sont remboursées par cet organisme (ce dispositif a pris fin en août 1994) ;
- des personnels contractuels permanents à temps complet (1 agent actuellement) ou à temps partiel (il s'agit de personnels d'entretien) ;
- des personnels temporaires ; il s'agit de vacataires : étudiants, moniteurs, auxiliaires de bureau dont la durée de service ne dépasse pas 600 heures ;
- des personnels au titre des contrats emploi-solidarité dont les rémunérations sont remboursées à l'université (leur nombre varie de 10 à 15 par an) ;
- des indemnités (heures supplémentaires ou autres) versées à des agents titulaires de l'établissement.

Evolution des dépenses de personnels* (en milliers de francs)								
	1990	1991		1992		1993		Évolution
		rémunérations	91/90	rémunérations	92/91	rémunérations	93/92	1993/1990
Heures complémentaires	2 788	3 551	+ 27 %	4 141	+ 16,6%	3 891	- 6,03%	+ 39,56%
Rémunérations "IATOS"	1 255	1 747	+39,2 %	2 250	+ 28,8%	2 095	- 6,88%	+ 66,93%
Total	4 043	5 298	+ 31 %	6 391	+ 20,6%	5 986	-6,33 %	+48 %

* Heures complémentaires et agents sur budget de l'université

Ce tableau ne comprend pas les dépenses relatives à la taxe sur les salaires. On constate une très forte augmentation de 1991 par rapport à 1990 et de 1992 par rapport à 1991, tant pour les heures complémentaires que pour les rémunérations des agents sur budget université, avec un plafonnement en 1993. Le poste "indemnitaire", qui aura donc progressé de quelque 50 % en 3 ans, est, en tout état de cause, très lourd.

2 - Les comptes financiers

Evolution des opérations budgétaires de 1990 à 1993					
	1990	1991	1992	1993	Evolution 93-90 (%)
Recettes					
Fonctionnement	11 997	15 589	16 982	18 658	+ 55,5%
Opération en capital	2 646	3 322	11 950	10 531	+ 298%
Total	14 643	18 911	28 932	29 189	+ 99,3%
Dépenses					
Fonctionnement	9 582	13 175	15 965	15 995	+ 66,9%
Opération en capital	3 864	5 311	12 636	10 590	+ 174%
Total	13 446	18 486	28 601	26 585	+ 97,7%
Evolution des résultats					
Fonctionnement	2 415	2 414	1 017	2 663	
Opération en capital	-1 218	-1 989	-686	-59	
Résultat	1 197	425	331	2 604	

Structure des recettes (cf. tableau p. 40)

Si les recettes en équipement ont été multipliées par cinq en quatre ans, en raison d'un soutien substantiel provenant de la Commission européenne, les recettes de fonctionnement ont augmenté, elles, de quelque 55 % en quatre ans (+53 % pour les subventions de l'État, +58 % pour les ressources propres).

Cette croissance n'est cependant pas régulière : +25 % s'agissant de la subvention du Ministère chargé de l'enseignement supérieur en 1993 par rapport à 1992, et quasi-doublement de la subvention recherche en 1993, toujours par rapport à 1992 : ce qui résulte d'une bonne exécution du contrat quadriennal. En revanche, les autres subventions ministérielles ont subi une diminution très sensible (de l'ordre de la moitié entre 1993 et 1992, comme entre 1992 et 1991).

En ressources propres, la part des collectivités locales a connu un accroissement sensible en 1992, mais une chute en 1993. Si l'on tient compte des crédits de formation continue, la part des collectivités territoriales oscille entre 20 et 25 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement, ce qui est considérable et montre bien le statut particulier de l'université de Corse.

La part de la taxe d'apprentissage et des contrats recherche avec les entreprises reste très faible.

Les "autres ressources" ont connu en 1993 une augmentation substantielle (elles ont presque triplé).

Structure des recettes 1990-1993

	1990	%	1991	%	91/90	1992	%	92/91	1993	%	93/92	93-90
I - Fonctionnement												
<u>Etat</u>												
. MEN Fonctionnement matériel et pédagogique	5 949 000	49,6	6 705 000	43		6 766 000	39,9		8 435 000	45,2		
Recherche	208 000	1,7	833 000	5,3		884 000	5,2		1 648 000	8,8		
. Autres subventions ministérielles	793 000	6,6	2 021 000	13		1 275 000	7,5		570 000	3		
Sous-total	6 950 000	57,9	9 559 000	61,3	+ 37,5 %	8 926 000	52,6	-6,6 %	10 153 000	57	+19,3 %	+53,3 %
<u>Ressources propres</u>												
Collectivités locales	1 533 000	12,8	1 651 000	10,6		2 796 000	16,5		2 074 000	11,1		
Taxe d'apprentissage	98 000	0,8	240 000	1,5		215 000	1,3		136 000	0,7		
Contrats de recherche	-	-	-	-		-	-		101 000	0,6		
Droits d'inscription	1 341 000	11,2	1 423 000	9,1		1 736 000	10,2		1 750 000	9,4		
Formation continue	1 472 000	12,3	1 467 000	9,4		2 130 000	12,5		1 545 000	8,3		
Autres ressources	398 000	3,3	897 000	5,8		748 000	4,4		2 199 000	11,8		
Produits financiers	205 000	1,7	352 000	2,3		431 000	2,5		200 000	1,1		
Sous-total	5 047 000	42,1	6 030 000	38,7	+19,5 %	8 056 000	47,4	+33,6 %	8 005 000	43	-0,6 %	+58,6 %
Total fonctionnement	11 997 000	100 %	15 589 000	100 %	+29,9 %	16 982 000	100 %	+8,9 %	18 658 000	100 %	+9,9 %	+55,8 %
II - Equipement												
. Etat	1 541 000		1 755 000			2 950 000			3 668 000			
. Région	1 105 000		1 568 000			5 249 000			3 654 000			
. Autre (CEE)	-		-			-			3 209 000			
Total équipement	2 646 000		3 323 000		+62,4 %	11 953 000		+360 %	10 531 000		-11,9 %	+415 %
Total recettes	16 643 000		18 912 000			28 935 000			29 189 000			

Structure des dépenses 1990-1993

	1990	%	1991	%	91/90	1992	%	92/91	1993	%	93/92	93-90
I - Fonctionnement												
Achats de matières et fournitures	1 741 000	18,2	2 667 000	20,2		2 752 000	17,3		2 502 000	15,6		
Services extérieurs	1 276 000	13,3	1 904 000	14,5		2 080 000	13		1 933 000	12		
dont . maintenance	360 000		701 000			596 000			504 000			
. bibliothèques	440 000		728 000			987 000			1 063 000			
Autres services extérieurs	2 100 000	21,9	2 540 000	19,3		2 969 000	18,6		2 839 000	17,8		
Impôts, taxes et versements assimilés	163 000	1,7	153 000	1,2		281 000	1,8		192 000	1,2		
Charges des personnels	4 043 000	42,2	5 298 000	40,2		6392 000	40		5 986 000	37,4		
dont . rémunération sur subventions	2 413 000		3 550 000			4 142 000			3 890 000			
. sur ressources propres	1 043 000		1 239 000			1 550 000			1 507 000			
Autres	259 000	2,7	613 000	4,6		1 491 000	9,3		2 539 000	15,9		
Total fonctionnement	9 582 000	100 %	13 175 000	100 %	+37,5 %	15 965 000	100 %	+21,2 %	15 995 000	100 %	+0,2 %	+66,9 %
II - Equipement	3 864 000		5 311 000		+37,4 %	12 636 000		+137,9 %	10 590 000		-16,2 %	+174 %
Total dépenses	13 446 000		18 486 000			28 601 000			26 585 000			

Structure des dépenses (cf. tableau p. 41)

Les dépenses d'équipement ont été multipliées par trois en quatre ans. De 1990 à 1993, elles ont été, chaque année, supérieures aux recettes comptablement enregistrées - l'université prélevant sur sa trésorerie quand il le fallait pour mener un programme plus régulier de travaux et constructions : 1993 apparaît dans ces conditions comme une année de retour à un relatif équilibre, à un palier d'ailleurs élevé (plus de 10 MF).

En fonctionnement, les dépenses ont été systématiquement moins élevées que les recettes comptablement enregistrées, permettant de dégager un solde positif de trésorerie, d'où l'importance des produits financiers.

On peut remarquer :

- l'importance du poste "charges de personnels", (de l'ordre de 40 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, ce qui est véritablement considérable) ;
- la très forte augmentation en 1993 du poste "autres dépenses" (+70 % par rapport à 1992 et une multiplication par dix en quatre ans), qui serait due essentiellement à l'importance des bourses et aides sociales, dont le montant total a été presque doublé (la dépense est passée de 1 037 000 à 1 925 000 F de 1992 à 1993).

V - La situation dans le domaine immobilier

La création de l'université de Corse à Corte a été commandée par un choix politique et constituait assurément un véritable pari sur l'avenir. Cette décision a été prise sous la pression des événements, dans une impréparation certaine, qui pèse encore lourdement sur le développement de l'université. Aucune réserve foncière n'a été prévue, aucun plan d'ensemble assis sur une conception globale n'a été élaboré en temps utile. Le résultat de cette gestion sans perspective est qu'une université réunissant quelque 3 000 personnes, implantée dans une petite ville de 6 000 habitants, se trouve éclatée entre quatre sites, auxquels s'ajoute une implantation de laboratoires près d'Ajaccio et, depuis le 1er janvier 1995, l'Institut international de Cargèse.

De plus, les aménagements se sont faits au coup par coup en fonction des opportunités en bâtiments ou en crédits. Il en est résulté des situations paradoxales : par exemple l'installation de l'IUT dans une caserne désaffectée, décision prise pour faire face à une grève d'étudiants au moment de la venue du Ministre de l'Intérieur en Corse (l'aménagement des locaux a été financé à hauteur de 4 MF à parité par des crédits des budgets du Ministère de l'Intérieur et de la région Corse) ; par exemple encore l'extension des locaux de l'UFR Droit, sciences sociales, économiques et de gestion qui est actuellement réalisée sur le parking, faute de disposer en temps utile des terrains nécessaires.

En tout cas, cet éclatement entre plusieurs sites empêche les économies d'échelle, qu'il s'agisse de la gestion des personnels ou de celle des crédits. C'est ainsi par exemple que l'université relève de cinq points de livraison d'énergie électrique moyenne tension, qu'EDF facture à raison de 3 000 F par mois par point de livraison... La même difficulté se retrouve dans le domaine des communications internes, rendant très malaisée et coûteuse la mise en place d'un réseau cohérent de gestion du téléphone et de l'informatique (l'achat des équipements nécessaires s'élèverait à 500 000 F).

La situation immobilière de l'université est aujourd'hui la suivante :

1 - Le Pallazù, beau bâtiment historique, a été le premier site affecté à l'installation de l'université. Le bâtiment appartient au patrimoine communal de Corte. Son aménagement d'origine avait été conçu pour accueillir le Centre de recherches corses et pris en charge directement par la Région et la Collectivité territoriale de Corse. Sur ce site, l'université dispose de quelque 800 m², dans une construction prestigieuse mais peu fonctionnelle, avec un chauffage électrique fort coûteux. Ces locaux abritent notamment des activités d'enseignement de l'UFR de Lettres et sciences humaines, le Centre de recherches corses et une partie de la bibliothèque universitaire. La dernière convention de mise à la disposition de l'université par la commune de Corte a pris fin en 1993 et son renouvellement pour une durée de cinq années est en cours de règlement.

2 - L'ancienne caserne Padoue est située près du Pallazù, dans le quartier de la citadelle qui domine Corte. Le bâtiment, qui appartient à la ville de Corte, est mis à disposition de l'université par convention, pour une surface de près de 1 000 m². Il abrite le centre culturel, la section Arts plastiques ainsi que l'IUFM (dont les locaux ont été incendiés récemment). Des aménagements ont été financés au coup par coup ; à la demande de la commission de sécurité, des travaux, financés sur crédits du Ministère, devraient être faits.

3 - Sur le site de Caraman, des bâtiments qui totalisent 3 455 m² ont été construits en 1982, sur un terrain appartenant à l'Etat, qui a financé la totalité des travaux. De graves malfaçons sont vite apparues, qui ont entraîné la mise en jeu de la garantie décennale avec travaux de remise en état. Le statut juridique de ces bâtiments est quelque peu imprécis, les responsables universitaires ne sachant pas s'il s'agit d'une affectation domaniale ou d'une mise à disposition. Sur ce site se trouvent la présidence et le secrétariat général, ainsi que les services administratifs ; l'ensemble de l'UFR de Droit, Sciences sociales, économiques et de gestion ; presque toute l'UFR de Lettres et sciences humaines ; ainsi que la plus grande partie de la bibliothèque universitaire.

4 - Le site de Grossetti est implanté en périphérie de la ville et comporte 2 660 m². Parmi plusieurs bâtiments appartenant à la commune et implantés sur ce site, deux d'entre eux, qui étaient auparavant affectés à la Défense nationale et servaient de caserne, ont été affectés au Ministère de l'Education nationale, pour abriter les enseignements et la recherche de l'UFR des Sciences et techniques, l'un en 1983, l'autre en 1989 - ce dernier étant réservé aux activités de recherche (les aménagements ont été pris en charge par l'Etat pour 25 %, par la région de Corse pour 25 % et par la CEE pour 50 %).

5 - Le cinquième site est celui de Vignola, près d'Ajaccio, sur la route des Iles Sanguinaires. La ville d'Ajaccio, lorsqu'elle était en compétition avec d'autres villes pour accueillir la future université de Corse, avait mis à la disposition de celle-ci un terrain de 10 ha. Aucune suite n'ayant été donnée à cette candidature, l'Agence pour la maîtrise de l'énergie a bénéficié de la mise à disposition d'une partie du terrain : elle y a fait construire un laboratoire de 1 200 m² en 1978. C'est cette construction qui a été ensuite dévolue à l'université de Corse pour l'installation des laboratoires du Centre de recherche énergie et systèmes de l'UFR des Sciences et techniques. Mais, en raison de ce passé, le statut juridique du terrain et de la construction elle-même reste indéterminé : la situation, devrait être, à bref délai, éclaircie et régularisée.

Si l'on ajoute aux surfaces décrites ci-dessus quelques petites implantations secondaires, l'ensemble des surfaces bâties dont dispose l'université de Corse est de l'ordre de 9 000 m² (y compris la récente acquisition de Cargèse). Mais la question se pose de savoir selon quel programme l'extension de cet ensemble, absolument nécessaire au développement de l'université, devra être conduite. L'Etat vient d'acquérir à Grossetti 3,5 hectares pour les besoins de l'UFR des Sciences et techniques (terrain "Columbo") et 2 590 m² pour abriter le CRITT. Par ailleurs, à proximité du site Caraman, la commune de Corte a réalisé des acquisitions foncières. Elle n'est pas encore propriétaire du terrain mais l'Etat a pourtant déjà commencé des travaux en vue de l'aménagement des parkings. Toutes les constructions en cours, qui vont apporter 7 600 m² supplémentaires, sont à la charge de l'Etat, maître d'ouvrage, avec le concours financier de la Collectivité territoriale de Corse et de l'Union européenne. Le coût total des opérations envisagées est de 125 MF environ.

On le voit, cette politique maintient la situation d'éclatement de l'université entre des sites multiples. Or la ville de Corte dispose de 60 hectares à Saint-Jean, sur lesquels on aurait pu envisager un regroupement de l'ensemble de l'université. Mais les responsables de l'établissement n'adhèrent pas à un tel projet, estimant que le seuil d'irréversibilité a déjà été franchi.

En matière foncière, la politique à long terme de l'université est en définitive tiraillée entre deux propositions contradictoires :

- celle qui a la faveur des collectivités partenaires (la commune de Corte et la collectivité territoriale de Corse) et qui consiste à développer l'université vers la ZAC dite de l'Orta, à proximité du site déjà équipé de Caraman, avec abandon du site de la caserne Padoue ;
- celle de l'université, qui souhaite fortement se regrouper sur les deux seuls sites de Grossetti (où des locaux devraient être libérés prochainement par l'ERM de l'armée) et Caraman.

En tout cas, l'université considère que si la situation actuelle d'éclatement des sites se prolongeait, ou même s'aggravait, elle devrait alors être exonérée des surcoûts de fonctionnement qui en résultent (communications, téléphone, réseaux d'énergie, liaisons informatiques, gardiennage, etc.), ces surcoûts étant pris en charge par ses partenaires. Mais la Collectivité territoriale de Corse refuse d'entrer dans un dispositif qui la conduirait à supporter une partie des frais de fonctionnement de l'université.

VI - Les relations extérieures de l'université

1 - Avec les collectivités territoriales

En vérité, les rapports sont faibles avec les départements de Haute-Corse et de Corse du Sud. Avec la commune de Corte, ils ne portent guère que sur les questions foncières et immobilières évoquées ci-dessus. Quant aux villes de Bastia et d'Ajaccio, l'université ne traite avec elles que des conséquences de l'implantation d'antennes d'enseignement ou de recherche.

Le partenaire privilégié de l'université est la Collectivité territoriale de Corse, avec laquelle elle est au surplus étroitement associée par les liens juridiques issus du statut de la Corse fixé par la loi du 13 mai 1991. Généralement, la Collectivité territoriale finance, à hauteur de 25 %, les investissements pour l'enseignement et la recherche, l'Etat assumant 25 % et l'Union européenne 50 %.

2 - Avec l'environnement économique et social

L'environnement économique de l'université de Corse est peu favorable : des ressources agricoles trouvant mal leur place sur le marché national, pas de ressources naturelles à finalité industrielle, un tissu d'activités industrielles fait presque exclusivement de petites et moyennes entreprises, des structures commerciales trop peu performantes.

Et cependant, l'université est tentée de se rapprocher de cet environnement pour en tirer des orientations dans l'établissement de sa politique de développement et pour essayer de valoriser le plus possible les fruits de son activité d'enseignement, à travers ses diplômés, et de recherche, à travers les résultats obtenus dans ses laboratoires.

C'est dans cette perspective qu'en 1989 a été ouvert un centre régional d'innovation et de transfert des technologies (CRITT). Ce type d'organisme existe de façon générale dans toutes les régions de France, dans le but notamment d'établir une interface entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Pour la Corse, le visage de l'organisme était très particulier, en raison des caractères de l'environnement économique.

Dans un premier temps le CRITT était très lié à l'université dont il constituait un service commun. Cet ancrage à l'université tenait au fait qu'elle était la source majeure des diplômés et des produits de la recherche. Mais le Ministère de l'Industrie et de la Recherche n'appréciait pas cette situation particulière du CRITT de Corse, hétérogène par rapport à l'ensemble des CRITT. C'est pourquoi, en 1991, le CRITT est devenu une association relevant de la loi 1901, avec un Conseil d'administration et un Conseil d'orientation, au sein duquel l'université tenait une place prééminente. Aujourd'hui, les représentants du monde économique détiennent la majorité dans les conseils.

Le CRITT occupe des locaux relevant de l'université sur la base d'un contrat de location et verse un loyer. Cette situation est provisoire, car la construction d'un bâtiment destiné au CRITT est prévue dans le programme d'extension immobilière du site de Grossetti (cf. p. 42) : l'université en sera propriétaire mais le mettra à la disposition du CRITT.

Le CRITT tire ses ressources de financements en provenance de l'Etat et de la Collectivité territoriale de Corse, mais aussi de programmes de soutien européens et, pour une partie, d'un autofinancement sous forme de rémunération de prestations servies aux entreprises. Car, si le CRITT remplit une mission de caractère public à titre gratuit (par exemple la veille technologique et la prise de

brevet pour les résultats des recherches des laboratoires publics), il assure aussi des services marchands payants.

Mais les CRITT sont à la veille d'une redéfinition de leur mode opératoire : ils seraient remplacés, d'une part, par des centres de ressources technologiques travaillant avec les laboratoires universitaires et, d'autre part, par des centres d'appui technologique travaillant avec les entreprises. Le CRITT de Corse voudrait remplir ces deux missions tout en conservant son unicité sous la forme d'une seule association. Il souhaite aussi demeurer le plus près possible de l'université dont il ambitionne de devenir l'unique interface avec les entreprises. Cette liaison forte avec l'université apparaît excessive à la Collectivité territoriale de Corse, qui préférerait pour sa part une plus grande ouverture du CRITT vers d'autres partenaires (l'INRA, des syndicats de collectivités locales) et vers le tissu industriel ; elle souhaiterait d'ailleurs voir le CRITT ne devenir qu'un élément dans un dispositif plus vaste permettant la mise en synergie de tous les apports susceptibles d'amplifier l'effort pour le développement économique de la Corse.

Enfin, il faut citer les relations qu'entretient l'université de Corse avec les Chambres de commerce et d'industrie : elles ont notamment signé des conventions pour l'organisation de formations particulières.

3 - Avec les autres établissements d'enseignement supérieur ou de recherche

L'université de Corse a certes établi des relations avec de grands organismes de recherche, spécialement le CNRS et l'INRA, mais aussi l'IFREMER, l'ORSTOM, l'INSERM.

Mais elle est encore peu disposée à nouer des rapports étroits avec d'autres universités, même si des progrès ont été faits à cet égard. Il est très souhaitable que le réflexe de recul inhérent à la volonté d'affirmer l'identité propre de l'université de Corse s'efface complètement pour faire place à un esprit d'ouverture le plus large possible, en particulier avec les universités du Sud-Est de la France. Encore faut-il que les regrettables réticences qu'ont pu marquer certaines de ces dernières à nouer des rapports avec l'université de Corse sur une base d'échanges équilibrés, s'effacent elles aussi.

4 - Avec le milieu international

Si l'université de Corse est ainsi timide dans ses liens avec les autres universités françaises, elle manifeste en revanche une grande ambition d'ouverture vers les autres rivages méditerranéens, les pays latins et ceux du Maghreb. Dans les faits, les rapports les plus forts, se traduisant par des actions communes, ont été établis avec la Sardaigne et, dans une moindre mesure, la Toscane et certaines villes italiennes (Pise).

L'université de Corse participe, encore modestement, à des programmes européens Erasmus : en 1992-1993, 7 étudiants corses ont été accueillis à l'étranger et 3 étudiants étrangers accueillis en Corse ; en 1993-1994, le nombre d'étudiants concernés était en augmentation (12 Corses) et les programmes, jusque-là limités à l'UFR des Lettres ont impliqué aussi les UFR de Droit et de Sciences. En outre, ces dernières années, des étudiants de LEA ont pu occuper des postes d'assistant à l'étranger.

L'université de Corse

Les services communs

On a vu (p. 25) que les statuts font mention de huit services communs. En pratique, certains de ces services fonctionnent plutôt comme des services administratifs, et sont même parfois réduits à une virtualité (service des étudiants étrangers, service informatique, service des relations industrielles). En revanche, le centre culturel universitaire est devenu un service commun de l'université.

1 - Le service commun de la documentation

Le service commun de la documentation, créé en application du décret de 1985, a vu ses statuts approuvés par le Conseil d'administration de l'université dès mars 1987 : il est vrai que le texte des statuts indique seulement que toutes les bibliothèques et centres de documentation participent au service, sans préciser lesquels sont intégrés et lesquels sont associés. En pratique, l'université de Corse disposait alors essentiellement, pour sa documentation, de la bibliothèque universitaire, d'embryons de bibliothèques d'UFR (en Droit et Sciences) et de la bibliothèque du Pallazù. Actuellement l'inventaire des BUFR passe par la BU, qui accorde aux centres de recherche des prêts de longue durée (cela concerne 400 volumes environ). Quant à la bibliothèque du Pallazù, dont les fonds anciens regroupent quelque 4 000 volumes et une collection de photographies, elle a été intégrée au SCD en octobre 1993.

Le premier contrat d'établissement a permis un développement considérable de la bibliothèque universitaire : son budget de fonctionnement, qui était de 633 000 F en 1990, est passé à 1 608 000 F en 1993. Avec l'augmentation des effectifs étudiants, les recettes provenant des droits universitaires ont aussi augmenté : elles se sont élevées en 1993 à 145 000 F. Cet apport financier a permis l'accroissement rapide des collections, qui sont passées de 15 000 volumes en 1990 à 27 000 en 1993, ainsi que l'informatisation du service (prêts de documents, prêts entre bibliothèques, consultation du fonds par minitel, indexations).

Le nombre des lecteurs s'est accru avec l'expansion de l'université. En 1992, on a compté 2 986 lecteurs inscrits : 2 758 étudiants - les étudiants étant inscrits de fait -, 131 enseignants chercheurs et 97 lecteurs extérieurs à l'université (dont la demande est culturelle ou documentaire). La BU sert aussi de bibliothèque pour l'IUFM.

Les activités de la bibliothèque ont connu, parallèlement, un net accroissement : le nombre de prêts et communications de documents est passé de 15 000 en 1990 à près de 20 000 en 1992 ; les prêts entre bibliothèques, de 900 à 1 600 (il s'agit presque uniquement de demandes émises par la BU de Corse en direction d'autres bibliothèques universitaires).

En revanche, le nombre des personnels n'a pas varié. On comptait, en 1993, 3 bibliothécaires adjoints et 3 magasiniers. L'emploi de conservateur est vacant depuis 1987. Le directeur du service, promu par concours interne, a effectué un stage de 6 mois à l'ENSSIB et devrait être prochainement nommé conservateur.

La BU est installée sur le site Caraman à proximité des UFR de Droit et de Lettres. Les livres et revues sont à 90 % en libre accès. L'endroit est agréablement agencé sur deux niveaux et studieusement fréquenté. Les étudiants de Droit et de Sciences économiques, qui sont les usagers les plus nombreux, y trouvent en nombre suffisant tous les manuels, traités et jurisclassés nécessaires pour alimenter le travail des 1^{er} et 2^{ème} cycles.

Mais la bibliothèque universitaire n'est ouverte que 47 heures par semaine - à partir de 9 heures et jusqu'à 18 heures le lundi, 19 heures le mardi, le mercredi et le jeudi, 17 heures le vendredi. Elle est fermée 6 semaines par an. Dans une ville où les ressources culturelles sont limitées, la faible accessibilité de la bibliothèque est d'autant plus regrettable. Certes les étudiants ont tendance à rentrer dans leurs familles pour le week-end, mais la fermeture de la bibliothèque n'est pas faite pour les inciter à modifier leurs habitudes de travail.

Pour les acquisitions de livres, les choix sont faits par les enseignants, regroupés par UFR ; le directeur du SCD les ajuste en fonction des budgets. Les achats sont effectués pour 1/3 auprès des librairies de Corte (il y en a 3 actuellement), pour 1/3 dans des librairies d'Ajaccio et Bastia, pour 1/3 dans des centrales d'achats.

2 - Le service des activités physiques et sportives

Le service universitaire des activités physiques, sportives et de plein air, qui ne disposait jusqu'à la rentrée 1993 que d'un emploi d'enseignant, compte aujourd'hui deux emplois de PRCE. Le service fait aussi appel à 4 intervenants extérieurs (qui sont des professeurs du lycée de Corte) pour 15 heures hebdomadaires sur 26 semaines, soit 390 heures au total.

Le service offre une vingtaine d'activités, souvent mixtes, d'une durée d'une heure trente, une ou plusieurs fois par semaine, qui se déroulent généralement en fin d'après-midi et le soir. Il offre aussi des stages de plein air le samedi (escalade et kayak en alternance) et en juin (plongée et voile).

On comptait, en 1993-1994, 775 étudiants inscrits. La moitié environ des inscrits pratiquent une seule activité ; une centaine d'étudiants sont très demandeurs et pratiquent le plus d'activités possible.

La pratique sportive est validée dans les cursus sous la forme de points de bonification, qui sont pris en compte pour l'admission mais aussi pour les mentions, dans la limite de 5 % des points requis pour l'admission définitive. Dans toutes les filières, sauf en Lettres, cette validation est bien acceptée. Au total, 400 étudiants environ ont des points de bonification (non seulement en 1er et 2ème cycles, mais même dans certains DESS).

L'université organise des tournois internes (il y a par exemple 26 équipes de football) et des rencontres sportives amicales (dont le Challenge R. Moutet). Elle a participé aux rencontres FNSU, mais les déplacements posent un problème financier.

Dans les droits d'inscription des étudiants, il y a 50 F de droit sportif. Le service reçoit donc en moyenne 150 000 F de droits, 50 000 F en provenance de la Collectivité territoriale et 44 000 F de l'Etat.

L'université utilise les installations sportives de la ville, qu'elle loue 30 000 F par an, dans le cadre d'une convention. Elle utilise aussi la salle de sports du lycée et, pour la musculation, une salle privée, située dans un hôtel, qui lui est prêtée gracieusement. La piscine de Corte ne peut être utilisée depuis 1993, car elle est fermée pour travaux de maintenance. La construction d'une halle des sports est demandée dans le cadre du XIème plan.

3 - Le service de médecine préventive

Le service de médecine préventive et de promotion de la santé, créé dès 1982, fonctionne actuellement, sous la responsabilité du directeur (un médecin, qui est également le conseiller médical du recteur), avec une assistante sociale et une infirmière à temps plein depuis la rentrée 1994-1995. En outre, un médecin assure une vacation d'une demi-journée par semaine.

Le service dispose de locaux fonctionnels et bien situés (sur le campus Camaran). Les nouveaux étudiants le découvrent lors de la visite médicale obligatoire de 1ère année (800 visites par an) ; ils y viennent ensuite pour des visites à la demande (plus de 300 par an) ou pour trouver des informations. On constate un accroissement des demandes d'entretiens concernant la prévention du SIDA et des MST (par habitant, la Corse est la 3ème région française - hors DOM-TOM - la plus touchée par le SIDA). Quelques étudiants, ayant suivi une formation courte spécifique, servent aussi de relais dans la prévention du SIDA et de la toxicomanie. Enfin, de nombreuses demandes portent sur les problèmes financiers (bourses, aides matérielles) et de logement (on a évoqué plus haut les abus que l'on peut constater en ce domaine). Une subvention de l'université a permis la vaccination, contre l'hépatite B, des étudiants de l'UFR Sciences et du département Biologie appliquée de l'IUT.

En outre, l'assistance sociale est chargée de l'accueil des étudiants handicapés, en vue de l'aménagement des cours et des examens, et des problèmes d'accessibilité.

4 - Le service d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants

Le service commun universitaire d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants a succédé en 1990 à la cellule d'orientation qui fonctionnait depuis la création de l'université de Corse. Le service est dirigé par un enseignant chercheur. Le personnel se compose d'un conseiller d'orientation à mi-temps, d'un assistant ingénieur et d'un CES.

Comme tous les SCUIO, celui de Corte partage ses activités entre l'accueil des étudiants ; l'information des lycéens, des étudiants et des partenaires extérieurs de l'université ; l'orientation des étudiants et leur insertion professionnelle. On peut relever que :

- pour l'information préalable à l'entrée dans l'université, le SCUIO a décidé de ne plus participer aux "carrefours carrières" dans les lycées ; ce sont les proviseurs, les conseillers d'orientation et les professeurs principaux des classes terminales qui sont invités à une journée portes ouvertes à l'université ; le livret de l'étudiant (une quarantaine de pages) est adressé à ces mêmes personnes ; l'affiche qui présente les formations offertes par l'université est distribuée dans tous les établissements secondaires ainsi que dans les mairies. Enfin, l'information est diffusée par radio, sur les ondes de RCFM (Radio Corse Frequenza Mora) qui, en avril, consacre une journée complète à l'université ;
- un accueil est organisé pour les nouveaux étudiants inscrits (la deuxième semaine d'octobre est consacrée à cette pré-rentree), en collaboration avec les UFR et plus particulièrement les responsables de filières. Mais les associations étudiantes ne participent pas à cet accueil ;
- en 1993-1994, des stages ont, pour la première fois, été organisés avec l'ANPE à destination des étudiants, sur les techniques de recherche d'emploi ;
- un premier stage, organisé la même année avec l'APEC, a concerné 10 enseignants (parmi lesquels on ne comptait aucun littéraire) ; c'est dans l'UFR de Sciences que les informations sur l'insertion professionnelle des étudiants sont le mieux diffusées ;
- le SCUIO a participé à une enquête réalisée par l'OREF (Observatoire Régional Emploi Formation) à la demande conjointe de la Collectivité territoriale et de l'université. Cette enquête sur le devenir professionnel des étudiants de l'université de Corse a porté sur les diplômés sortis entre 1986 et 1990 (cf. p. 28).

L'ouverture du service est réduite : selon les horaires affichés sur la porte, 28 heures par semaine, réparties sur 4 jours - et 43 semaines dans l'année ; en fait, le service est fermé au moment du déjeuner. En outre, l'accès à la documentation est malaisé : par exemple, les documents concernant les autres universités françaises ne sont pas en libre accès.

En l'absence de documentaliste, c'est le conseiller d'orientation et le CES qui s'occupent de la documentation. Au-delà des difficultés causées par le faible nombre d'emplois mis à disposition du SCUIO, il se pose un réel problème de disponibilité des personnels qui y sont affectés. Cette situation est d'autant plus regrettable que, dans le contexte économique et social où se trouvent placés les étudiants de Corte, le SCUIO a un rôle essentiel à jouer. On ne peut donc qu'encourager les efforts récemment entrepris par l'université.

5 - Le service de formation continue

Le service commun de la formation continue comprend, outre son directeur (qui est un professeur agrégé à temps plein à l'UFR de Droit, Sciences sociales, économiques et de gestion), un enseignant de gestion professeur des universités, directeur de l'IAE ; un agent contractuel (PEGC en disponibilité) ; un secrétaire secondée à mi-temps par un agent contractuel.

Le service dispose, en matière de locaux, de deux salles contiguës. On relèvera l'absence totale de traitement informatique, notamment pour les inscriptions des stagiaires - la situation est en passe de changer, le service ayant reçu en septembre 1994 une dotation en matériel informatique.

Les ressources financières sont de deux ordres :

- une partie de la taxe d'apprentissage perçue par l'université, soit en 1993 : 32 185 F ;
- une partie apportée par la Collectivité territoriale de Corse, soit 1 943 500 F, somme à laquelle il convient d'ajouter 68 400 F pour les formations à la gestion (bac + 2) ainsi que 233 750 F fournis par la

délégation régionale à la formation professionnelle et par l'AGEFOS/PME pour la formation d'ingénieurs, soit au total 2 245 650 F.

On constate donc que le financement est à 98 % régional et qu'il n'y a aucune rentrée financière provenant des stagiaires ou d'entreprises ou commanditaires extérieurs. Il apparaît également qu'une clarification devrait intervenir entre les responsabilités du directeur du service et celles de l'agent comptable de l'université, pour la gestion financière des crédits de la formation continue.

Deux aspects plus importants méritent d'être signalés :

- l'un lié à la situation géographique : en raison de la faiblesse des infrastructures routière et ferroviaire, la desserte de Corte ne permet pas aux intervenants extérieurs de venir aisément faire leurs cours à l'université, compte tenu de l'obligation qui leur est faite de regrouper leurs interventions en douze heures au moins. Il incombe alors au service de pourvoir aux allers et retours des enseignants à partir des aéroports d'Ajaccio et de Bastia, vers les trois sites de cours dispersés dans Corte. Il serait souhaitable que l'intervenant soit autorisé à louer un véhicule, mais les textes réglementaires en interdisent actuellement le remboursement lorsque l'horaire du cours est compatible avec l'utilisation d'un moyen de transport public.
- d'autres aspects réglementaires devraient être examinés avec le souci d'assurer une plus grande efficacité dans la gestion du quotidien, qu'il s'agisse du problème de l'éligibilité des dépenses (taxe d'apprentissage) au titre du matériel pédagogique, ou de l'interdiction du versement d'une rémunération pour participation à la réalisation d'un contrat de formation professionnelle si le personnel est également enseignant en heures complémentaires dans la formation.

En 1993-1994, le service a eu en charge les 11 actions, décrites dans le tableau ci-après, concernant 150 stagiaires.

Actions de formation par domaine d'intervention et par niveau			
	Sciences et techniques	Sciences humaines	Institut d'administration des entreprises
DESS	. Ressources animales et végétales* . Ingénierie des systèmes* . Écosystèmes méditerranéens* . Informatique double compétence*	. Langues et communication appliquées à la valorisation des ressources régionales	. Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises . Affaires internationales sud-méditerranéennes
Ingénieur	. Automatismes industriels**	-	-
Licence	. Ingénierie électrique*	. Sciences de l'éducation***	-
Bac+2	-	-	. Gestion des entreprises (DU)

* Formation initiale

**En convention avec le CNAM Paris

*** En convention avec Paris VIII

Le service de formation continue abrite en outre l'Institut d'administration des entreprises qui mène trois de ces programmes d'action et développe actuellement une politique propre pour l'organisation de colloques ou la mise en place d'une bibliothèque spécifique. Il apparaît nécessaire de bien séparer les responsabilités de la secrétaire du service de formation continue de celles de secrétaire du directeur de l'IAE, par exemple en constituant l'IAE en structure autonome.

Le service sert de support à des formations initiales, en particulier les 4 DESS et la licence d'ingénierie électrique.

Il assure des programmes de formation continue en Sciences de l'éducation (en convention avec l'université Paris VIII) pour des travailleurs sociaux.

Le Centre régional associé (CRA/CNAM) de Corse dispense, sous le contrôle du CNAM, un enseignement supérieur "hors temps ouvrable", à l'intention des salariés ou des demandeurs d'emploi. Ce centre fonctionne grâce au soutien de l'Association corse d'enseignement supérieur (association 1901) et de la Collectivité territoriale. Les actions du CRA font partie du programme régional de la formation professionnelle.

Les enseignements du CRA/CNAM préparent aux diplômes suivants :

- DPCE : Diplôme de premier cycle économique
- DESE : Diplôme d'études supérieures économiques
- DPCT : Diplôme de premier cycle informatique d'entreprise

L'enseignement a lieu dans deux annexes : à Ajaccio (lycées Fesch et Laetitia) et à Bastia (lycée Fred Scaramoni). L'enseignement, ouvert à toute personne titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme de fin d'études secondaires, est structuré en unités de valeur (UV). En 1993, ont été délivrés 4 DESE et 5 DPCE et DPCT.

La formation continue en 1993			
	Programme régional	Contrat de plan	Financement régional
Effectifs en formation au cours de l'année civile 1993	235	101	336
Effectifs formés en 1993	115	33	148
Heures d'enseignement	-	-	2 320
Heures-stagiaires	34 500	7 425	41 925
Coût total en fonctionnement des actions de formation	633 899	156 056	789 956
Coût financé sur le budget régional	-	-	89,24 %

6 - Le centre culturel universitaire

En 1989, l'université a désigné un enseignant chercheur comme chargé de mission pour mener une action culturelle, en complément des activités conduites par les composantes. Dès le début, cette mission, qui a constitué la forme originelle du centre culturel, a souffert de son caractère périphérique par rapport aux attentes de la société et d'effets d'annonces imprudents, qui la présentaient comme la future "fédération des activités culturelles extra-universitaires", faisant ainsi craindre une captation des subventions publiques.

En décembre 1991 a donc été créée une institution complémentaire, sous la forme juridique d'une association de soutien relevant de la loi de 1901. Elle devait évaluer les besoins d'ordre culturel et théoriquement gérer le personnel du centre culturel. Mais comme celui-ci, dépourvu de moyens, n'existait pratiquement pas, en fait l'association s'est trouvée en charge de la politique du centre sans être ni une composante, ni même un élément de l'université. Le conseil d'administration de l'association ne se réunissait pas et son président conduisait seul la politique du centre culturel, recherchant seulement l'accord du président de l'université. L'association procéda au recrutement d'un animateur salarié, qui a été rémunéré par elle jusqu'en 1993, grâce à une subvention de la Délégation régionale à l'action culturelle (DRAC), complétée par l'université.

En février 1994, par décision du Conseil d'administration de l'université, le centre culturel a été transformé en service commun de l'université, doté d'un directeur, d'une secrétaire et de deux moniteurs étudiants percevant une indemnité. Ce personnel est chargé de détecter les besoins exprimés et de dialoguer avec le milieu associatif pour réaliser des opérations. Le centre a également mission de mettre à la disposition des étudiants l'information culturelle.

L'association de soutien existe toujours : elle doit servir d'appui au centre culturel, en liaison avec le tissu associatif environnant - sans s'ingérer dans les activités pédagogiques. En fait, il apparaît que les rôles respectifs du service commun et de l'association de soutien ne sont pas totalement clarifiés

et surtout que les circuits financiers, tant en matière d'encaissement des subventions que de prise en charge des dépenses restent encore insuffisamment précisés : les ressources dont disposent le centre culturel et l'association sont largement fournies par les mêmes institutions (ministre, Collectivité territoriale de Corse, département de Haute-Corse, DRAC), et devraient être, en 1995, de montants équivalents.

Le centre culturel a mis en place progressivement huit "ateliers pédagogiques", qui apportent un complément de formation dans le domaine culturel. Leur fréquentation par les étudiants peut ouvrir droit à une bonification de points pour les examens, sur présentation d'une fiche bilan, mais sa prise en compte est laissée à l'appréciation de chaque UFR. Il est à noter que le centre peut également coupler l'activité culturelle avec la préparation d'un diplôme d'animation (BAFA).

En 1993, 174 étudiants ont fréquenté les "ateliers pédagogiques". Ces ateliers ont pour thèmes le théâtre, le chant, la musique, l'écriture, la création radiophonique, la littérature et le cinéma, la photographie et la vidéo, la publication. Les prestations d'enseignement sont assurées soit par des enseignants chercheurs de l'université, soit par des chargés de cours, soit par des professionnels du spectacle. La rémunération est faite sous forme d'heures complémentaires pour les personnels relevant de l'université ; l'association de soutien rémunère les prestations des intervenants extérieurs, sur la base de contrats.

Le centre culturel dispose de deux salles prêtées par l'IUT dans le site de la Citadelle ; il utilise aussi les salles de cours de l'université en dehors des heures de cours. Le contrat de plan Etat-Région prévoit la construction d'un centre culturel (pour 7 MF). Il s'agit en fait d'aménager 10 salles en sous-sol à la Citadelle, dans l'ancienne caserne Padoue.

Le centre culturel universitaire entretient des relations avec la section des arts plastiques : c'est ainsi que dans la licence d'arts appliqués a été demandée l'institution d'une mention "arts du spectacle". Il est envisagé de proposer la création d'options dans quelques autres filières de formation de l'université.

L'université de Corse

Deuxième partie

ANALYSE SECTORIELLE

I - L'UFR de Droit, Sciences sociales, économiques et de gestion

L'UFR de Droit, Sciences sociales, économiques et de gestion a été construite dans la partie basse de la ville de Corte. Trop rapidement, à en juger par l'état de ses locaux qui ont subi les outrages du temps alors que leur inauguration ne remonte pas à quinze ans. Mais surtout, l'UFR a été construite trop petitement, comme en témoigne l'important chantier d'extension au milieu duquel elle développe ses activités : il triplera les capacités d'accueil, comme c'est nécessaire - avec notamment la création d'un amphithéâtre - mais en attendant il altère, dans le bruit et la poussière, les conditions de travail des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs et techniques. L'UFR n'en fonctionne pas moins - et bien - y compris le samedi matin (ce qui la distingue de toutes les autres composantes de l'université).

1 - Les effectifs

Les étudiants

L'UFR compte un peu plus d'un millier d'étudiants, toutes formations confondues ; la faiblesse relative de cet effectif - au regard de l'effectif moyen des autres UFR de Droit et de Sciences économiques françaises - est très accentuée pour la filière économique qui accueille à peine plus de 20% du total. D'un point de vue quantitatif, l'UFR de Corte est donc atypique.

Il faut pourtant souligner que l'effectif global actuel, sans constituer un plafond, n'en exprime pas moins un niveau de recrutement cohérent avec la base démographique. Il est stabilisé depuis le début de la décennie et ne devrait plus évoluer beaucoup - dans une fourchette de 1 000 à 1 300 étudiants. L'UFR de Corte explose dans ses locaux construits pour 500 étudiants, et l'on peut voir, dans la réduction très rapide de la classique défiance des familles vis à vis de toute nouvelle institution "locale" d'enseignement supérieur, un signe objectif d'appropriation et de reconnaissance sociales.

D'un point de vue qualitatif, l'opinion des étudiants peut être résumée à travers l'expression de quelques inquiétudes et d'une réelle satisfaction d'ensemble. Les inquiétudes revêtent l'allure de revendications très corporatistes, dans la bouche de certains étudiants en Droit ; elles sont surtout le fait des étudiants en Sciences économiques - de leurs délégués en tout cas - qui ressentent comme un désordre ce qu'ils analysent comme la "multiplication" dans l'île de formations concurrentes (celles de la Chambre de commerce de Bastia notamment), exprimant par là le sentiment d'isolement tiré de l'insuffisance du flux de recrutement vers leur DEUG. La satisfaction prend la forme, sinon exceptionnelle, du moins remarquable, d'un attachement affiché des étudiants pour leur faculté, que n'entament pas les difficultés matérielles quotidiennes. Fierté de participer à une étape déterminante du développement de la Corse ? contentement d'échapper aux sacrifices ou désagréments qu'impliquait pour les aînés la poursuite d'études loin du pays ? Il convient d'ajouter à ces raisons l'atout de convivialité lié à la taille d'une UFR dont les étudiants se connaissent entre eux et bénéficient d'une relation directe, personnalisée, tant avec l'administration qu'avec les enseignants.

Les enseignants

Les emplois d'enseignants chercheurs rattachés à l'UFR consistent, en 1992-1993, en 5 emplois de professeurs (dont 2 sont vacants) et 15 emplois de maîtres de conférences (dont 6 vacants - de plus 1 maître de conférences relevant de la 73ème section effectue son service à l'UFR de Lettres). A ces emplois s'ajoutent 2 emplois de PRAG et 1 ADEN. Les 6 postes de maîtres de conférences vacants sont pourvus par un magistrat en détachement, 3 maîtres de conférences associés (dont 2 à mi-temps), 2 ATER et 1 lecteur d'anglais. Pour assurer l'ensemble de ses filières, l'UFR fait aussi appel à 105 intervenants extérieurs (dont 39 en capacité, 19 dans les deux DESS, 23 en MST) qui assurent quelque 5 700 heures d'enseignement (équivalent TD).

Sans être critique, la situation est critiquable et appelle trois remarques :

- le fait que 53% des heures d'enseignement soient encore assurées par des intervenants extérieurs, 15 ans après la création de l'UFR, souligne une carence incontestable ; une réflexion s'impose sur l'adaptation des critères nationaux aux spécificités des petites unités (qui dispensent par force un grand nombre d'enseignements à faible effectif) ;
- l'UFR n'a toujours pas d'emploi de professeur de Droit privé : il faut regretter qu'elle n'en ait pas fait une priorité absolue dans ses demandes ;
- la prise en compte des situations personnelles ou d'opportunités conjoncturelles, même inspirée par la recherche de l'intérêt général comme ce fut à l'évidence le cas, ne justifie pas que l'unique emploi de professeur de Droit public soit depuis plusieurs années le support budgétaire d'un deuxième professeur d'Economie politique. Il est heureux que cet emploi soit appelé à être de nouveau pourvu par un professeur de Droit public à la rentrée de 1994.

L'UFR a certes toutes les raisons de se protéger contre les aléas du mouvement national des mutations - qui n'est guère fructueux pour elle - ou du mode de recrutement des disciplines du premier groupe par l'agrégation de l'enseignement supérieur (dont les lauréats ne se fixent guère hors des villes universitaires traditionnelles ou au-delà de la grande couronne) ; mais pour privilégier la promotion sur place par la voie longue et/ou les transformations de postes, il faut donner des postes aux concours et inciter les enseignants locaux à concourir, ce qui ne relève pas encore de la démarche collective d'un "projet de faculté" alors que les enseignants sont jeunes pour le plus grand nombre et que la maison commence à les "produire".

Une politique de recrutement s'impose avec d'autant plus d'acuité que l'obligation de résidence des enseignants permanents, très légitimement étendue en pratique aux deux départements de l'île, ne peut rien contre la durée des trajets (trois heures aller-retour par exemple pour un professeur habitant à Ajaccio) et n'empêche pas par conséquent une concentration excessive des services, le plus souvent sur deux jours de présence effective à Corte par semaine.

Les personnels administratifs

Pour des raisons que l'on comprend dans une université de moins de 3 000 étudiants, l'administration a été organisée de façon très "intégrée" autour de services centraux qui assument en prise directe toutes les grandes fonctions : scolarité, gestion de personnel, entretien, mécanographie, affaires générales et financières. L'effectif administratif de l'UFR se réduit à deux personnes, une secrétaire d'administration de recherche, qui est titulaire de son poste, et une auxiliaire dactylographe.

2 - La formation initiale et les enseignements généraux

Les premiers cycles

L'organisation pédagogique des DEUG de Droit et de Sciences économiques, très "cadrée" par les textes nationaux, n'appelle pas d'observation : les matières fondamentales prescrites sont bien en place, à hauteur des volumes horaires recommandés, et le jeu des options - très classique - fait une place judicieuse à un semestre de Droit ou d'Economie de la Corse en première année ; les enseignements sont assurés avec régularité à la satisfaction des étudiants qui vivent positivement leur formation et montrent de la considération pour leurs professeurs et chargés de travaux dirigés. On regrettera seulement que l'enseignement de découverte de l'Economie politique cède aux penchants de l'époque et privilégie le langage mathématique par une "introduction à l'analyse économique" qui ne fait pas la part belle - apparemment - aux grands mouvements de pensée qui ont forgé cette science (dont l'étude est rejetée en maîtrise).

Les cours magistraux ont des auditoires confidentiels au regard des "amphis" du continent, mais les groupes de travaux dirigés sont trop nombreux en Droit (ils comptent une quarantaine d'étudiants).

Le système d'examen est sérieux, construit sur une admissibilité équilibrée qui comporte un contrôle continu et des partiels, tout en conservant une place dominante aux écrits terminaux ; les épreuves d'admission sont orales. Les coefficients sont bien calibrés.

L'observation des résultats fait apparaître que l'UFR est un peu plus sélective qu'en moyenne nationale à la fin de la première année, mais délivre davantage de DEUG par rapport au nombre d'étudiants de seconde année, ce qui s'inscrit à son crédit ; elle souffre surtout d'un "taux de fuite" très important, anormal en première année de Droit - où l'érosion entre les inscrits de la rentrée et les inscrits à l'examen a pu atteindre 45% de l'effectif initial - qui ne trouve pas d'explication claire dans un contexte où les bacheliers technologiques sont accueillis convenablement en BTS, en IUT et dans les formations de l'Ecole de commerce de Bastia.

Les deuxièmes cycles généraux

La structure des formations, conforme aux schémas habituels, ne suscite pas non plus de remarques particulières : elle se caractérise par une spécialisation progressive qui préserve un dosage suffisant d'enseignements de culture générale, bien diversifiés, avec une ouverture de bon aloi sur l'histoire du droit corse ou la législation fiscale particulière de l'île.

En Droit, l'UFR délivre une maîtrise générale. C'est une solution traditionnelle de grande qualité qui n'est toutefois plus guère pratiquée actuellement dans les UFR, où l'on a séparé pour le moins une maîtrise de Droit public et une maîtrise de Droit privé. Il ne faut pas exclure une telle évolution à Corte - d'autant qu'elle pourrait s'effectuer à moyens constants - si l'UFR est habilitée, comme elle en a présenté la demande, à ouvrir un jour une licence d'Administration publique qui semble répondre à un besoin social.

Là encore, le régime d'examens est de bonne facture avec un système d'admissibilité (sauf en maîtrise de Sciences économiques), un contrôle continu en travaux dirigés, des partiels, et la possibilité de valider une initiation à la recherche par un mémoire de maîtrise (niveau auquel des stages professionnels, donnant lieu à un rapport, sont également proposés aux juristes).

Le taux de réussite étant satisfaisant, le seul problème apparent est lié à l'effectif très réduit du 2ème cycle de Sciences économiques - parallèlement auquel se développe une MST "Tourisme" - qui, avec des groupes de moins de vingt étudiants, n'atteint pas le seuil de tonicité pédagogique et prédispose, entre enseignants et étudiants, à une familiarité à la fois critique et complice qui n'est pas empreinte de toute la considération souhaitable.

Le troisième cycle

Le DEA Organisation industrielle et financement de la production est la seule "entrée" doctorale offerte aux étudiants de l'UFR - plus précisément aux titulaires de la maîtrise d'Economie. Il illustre l'ambiguïté qui pèse sur l'enseignement des Sciences économiques à Corte : il s'agit d'une simple délocalisation conventionnelle de l'université de Nice dont les enseignants viennent en Corse assurer les deux tiers d'une très lourde scolarité de 276 heures (équivalent TD). Sans doute une telle dépendance est-elle inévitable, voire souhaitable à ce stade de développement de l'UFR puisque la formation remplit bien sa mission : le nombre de candidats est relativement élevé (10 à 12 chaque année) et on compte 7 ou 8 DEA délivrés par an ; plusieurs thèses sont en cours.

Si l'université de Nice voulait bien s'y prêter, la convention devrait cependant être amendée dans le double sens d'une réduction des volumes horaires d'enseignement (pour la grosse partie "importée" de la scolarité en tout cas) et de la création à Corte d'une direction d'études et de recherches vouée notamment à la méthodologie (qui renforcerait l'encadrement scientifique donné actuellement de façon informelle par le professeur d'Economie, en forme de rencontres périodiques, dans le cadre de son centre de recherches).

3 - Les enseignements professionnalisés et la formation continue

La capacité en droit

Ce vieux cycle de formation en deux ans, ouvert sans aucune condition de titres ni de diplômes à tout candidat de plus de 17 ans, dont le diplôme vaut équivalence du baccalauréat pour s'inscrire en DEUG de Droit (directement en deuxième année pour les lauréats les plus brillants) peut être classé dans la présente rubrique à deux titres : d'abord, la capacité a toujours été reconnue par les professions juridiques - le notariat notamment - comme qualifiante pour les personnels des études ; ensuite, ce diplôme est recherché par la majorité des candidats - adultes déjà engagés dans un métier - dans une démarche de promotion professionnelle et/ou sociale. C'est la capacité qui a été la première formation créée à Corte, dès 1979, et ses effectifs se sont forcément réduits par épuisement du "vivier captif" (celui des candidats potentiels anciens, qui n'avaient pas voulu ou pu se rendre deux ans à Nice, avant 1979, pour y suivre la capacité) ; ils ne comptent qu'une centaine d'étudiants aujourd'hui, le centre de Corte - au lieu même de l'université - étant de loin le plus petit, du fait de l'implantation de deux autres centres à Bastia et à Ajaccio.

Il était prévisible que les enseignements de la capacité - compte tenu de leur vocation et de leur recrutement - ne pourraient pas prospérer au siège de l'UFR, loin des agglomérations importantes ; les effectifs y sont faibles en effet et la question du maintien des enseignements de capacité à Corte se trouve posée. En revanche, les centres d'Ajaccio et de Bastia remplissent parfaitement leur rôle ; le premier est installé par convention dans les locaux du lycée Fesch où il fonctionne sous la direction d'un maître de conférences de Droit public expérimenté, l'autre est hébergé par l'IRA de Bastia dans d'excellentes conditions. Les cours sont assurés, pour une bonne part, par des praticiens (magistrats, avocats, notaires et fonctionnaires) ; ils se déroulent en général le soir et le samedi afin d'accueillir les nombreux salariés, qui sont effectivement assidus.

Grâce à l'implication personnelle des chargés de cours et à la qualité des conditions de travail que permet le concours financier des deux villes et des deux départements, les résultats sont vraiment satisfaisants : une petite vingtaine de diplômés bon an mal an - dont plusieurs avec la moyenne requise pour accéder directement en deuxième année de DEUG - pour des effectifs de vingt-cinq à trente étudiants en seconde année et de cent à cent vingt en première année. Il convient de saluer l'effort budgétaire des collectivités locales, qui autorise depuis l'origine des travaux dirigés et une prise en charge pédagogique adaptée des étudiants handicapés.

Les formations notariales sous convention avec l'INAFON

Visant à la fois la promotion personnelle des clercs et l'amélioration du niveau de compétence juridique de la profession, ces formations universitaires développées par convention avec l'Institut national de formation des notaires, qui bénéficient du soutien de l'Ordre, témoignent de l'ouverture de l'UFR et de sa capacité de répondre aux besoins spécialisés des professionnels. Elles se répartissent sur trois niveaux :

- Premier niveau : une équivalence du DEUG Droit pour entrer en deuxième cycle juridique est offerte aux premiers clercs et clercs principaux, à l'issue d'un module de 170 heures d'enseignements dispensés tout au long de l'année à raison d'une journée pleine de formation par semaine. La formation est d'autant plus efficace qu'elle prépare directement à la moitié des épreuves de licence.

- Deuxième niveau : en maîtrise, une option Droit notarial s'est ouverte à la rentrée 1994 ; cette formation sera offerte tous les 4 ans à des promotions de clercs appelés à préparer le diplôme supérieur de notariat (DSN) délivré par l'INAFON.

- Troisième niveau : un DESS Droit notarial intégrant le DSN fait actuellement l'objet d'une habilitation expérimentale de 2 ans ; l'UFR de Corte, soutenue par l'INAFON dont le centre de formation supérieure des notaires le plus proche est à Aix-en-Provence, met en place la formation sur la même fréquence que l'option de maîtrise.

Les deuxième et troisième cycles professionnalisés

La MST Economie du tourisme, créée en 1990 et qui se développe sur 2 ans à partir du niveau DEUG, accueille des promotions d'une vingtaine d'étudiants et délivre 15 diplômes par an en moyenne. Son recrutement sélectif lui vaut à bon compte une considération injustement préjudiciable à l'orientation vers la maîtrise d'Economie générale - d'autant que son profilage est incontestable en Corse, et attractif - mais l'insertion de ses diplômés sur des emplois stables à temps plein n'est pas sans soulever problème, ce qui justifie la recherche actuelle d'une meilleure adéquation aux besoins du terrain.

Le DESS Administration des collectivités territoriales et de développement local insulaire, créé en 1985, est appelé à constituer le maillon supérieur d'une véritable filière "tourisme" - dans le prolongement de la MST en cours de rénovation - par création d'une option Gestion spatiale du tourisme. Mais cette petite évolution ne modifiera pas la philosophie du troisième cycle pionnier de l'UFR, qui est le lieu d'une collaboration intéressante avec l'IRA de Bastia et qui n'a pas vieilli après dix ans d'existence ; associant dans un équilibre fructueux étudiants de formation initiale et praticiens en formation continue - entre 20 et 25 candidats sélectionnés pour 12 à 15 diplômes par an - et administrant aujourd'hui encore, grâce à la pluridisciplinarité de ses enseignements et séminaires, la preuve d'une remarquable adaptation aux débouchés.

Les DESS Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises et Affaires internationales sud-méditerranéennes, créés respectivement en 1992-1993 et 1993-1994, se présentent comme couronnant ensemble une filière de Gestion en cours de constitution et ainsi ouverte par le haut. La maquette des deux DESS est bien conçue et leur encadrement pédagogique et scientifique est de qualité ; ils correspondent l'un et l'autre à un vrai besoin de l'économie corse ; l'avenir dira s'ils ont l'un et l'autre un vivier de recrutement à long terme, ce qui n'est pas assuré mais pas non plus impossible.

Les préparations aux concours

La préparation à l'examen d'entrée au Centre régional de formation à la profession d'avocats (CRFPA), implanté près la cour d'appel à Bastia, est assurée à l'UFR et donne satisfaction.

La préparation aux concours d'accès aux emplois de catégorie A de la Fonction publique est régie par une convention de partenariat entre l'université (la section de Droit public de l'UFR) et l'IRA : la préparation aux concours administratifs externes est assurée à Corte, où elle est ouverte aux agents de l'Etat, tandis qu'à Bastia et Ajaccio, l'IRA offre aux étudiants les préparations aux concours internes.

Certes, il n'y a pas d'Institut d'études judiciaires (IEJ) qui préparerait à l'Ecole de la magistrature, ni d'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) qui ouvrirait sur tous les concours de la Fonction publique. Mais les préparations existantes témoignent d'un réel dynamisme dans la prise en charge des besoins sociaux les plus importants.

4 - La recherche

Il existe, à l'UFR de Droit, Sciences sociales, économiques et de gestion, trois équipes recommandées correspondant respectivement aux champs des Sciences juridiques et politiques, des Sciences économiques et de gestion, des Sciences sociales appliquées au développement insulaire ; elles se sont fédérées - non pas fondues - dans le Laboratoire de Sciences sociales, juridiques, économiques et politiques (LASSOJEP) dont l'ambition est de mettre en cohérence, en les enrichissant les uns par les autres, les différents travaux de recherche qui se développent à l'UFR.

L'Institut du développement des îles méditerranéennes (IDIM) a participé ces dernières années aux manifestations scientifiques - relativement nombreuses - qui ont accompagné la prise en compte juridique, politique et surtout économique des "périphéries insulaires" dans le processus de construction européenne ; le centre est connu hors de Corse pour son approche pluridisciplinaire des problèmes de l'insularité. Il est bien installé matériellement, mais à quelques centaines de

mètres de l'UFR, ce qui explique le sentiment d'isolement de son responsable, sociologue, par rapport au fonctionnement et aux orientations des sections juridiques et économiques. L'IDIM est en réalité associé au mouvement d'ensemble, participe au programme européen, organise des manifestations scientifiques appréciées, et publie.

Le Centre d'analyse juridique et politique (CAJP), qui dispose d'une salle de travail au coeur de l'UFR, regroupe des enseignants chercheurs relevant des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} sections du CNU. C'est l'équipe la plus nombreuse et celle qui logiquement produit le plus, non seulement localement, mais nationalement : ses chercheurs collaborent de façon déterminante à la très belle revue de Sciences administratives éditée par l'IRA de Bastia - qui n'a pas d'équivalent en France -, tiennent un fascicule au juriscasseur des collectivités locales et une chronique à l'annuaire des collectivités locales du groupement de recherches coordonnées "GRAL" du CNRS (participant à l'élaboration de sa banque de données "Local doc" qui devrait survivre, comme l'annuaire, à la disparition de ce GRECO). Ils publient chaque année une dizaine d'articles sur les meilleurs rapports scientifiques nationaux (de même qu'italiens ou espagnols) en Droit constitutionnel, administratif et financier comme en Science politique ; ils participent régulièrement aux manifestations scientifiques organisées dans ces disciplines, tant en France que dans les pays du pourtour méditerranéen. Le CAJP organise périodiquement en Corse - à Corte même, ou Ajaccio, ou Bastia - des rencontres scientifiques de qualité, parfois en collaboration avec le CNRS, la FNSP ou l'IIAP ; son récent colloque international sur "la co-officialité" a attiré l'attention des spécialistes par son intérêt et sa tenue et il témoigne sur un sujet sensible et important de la maturité scientifique de ce jeune centre de recherches.

Le Centre d'Economie et de Modélisation appliquées (CEMA) est implanté quant à lui hors de l'UFR, dans le même bâtiment que l'IDIM ; quoiqu'il ne fonctionne pas plus que les autres centres de recherche de l'UFR en équipe constituée et formalisée du type de celles qu'on rencontre en Sciences exactes - il ne compte d'ailleurs qu'un petit nombre d'enseignants chercheurs - son animation collective est rythmée par des rencontres avec les doctorants, voire les étudiants de DEA ou de maîtrise, autour des thèses et des mémoires. Les travaux du centre, qu'il s'agisse de participations à des colloques ou de la publication de ses "notes de recherche" (au nombre de 16 en mars 1994) sont très spécialisés dans le maniement de l'outil économétrique appliqué à la modélisation de données quantitatives et qualitatives, celles notamment du "développement intégré de la Corse dans son environnement méditerranéen", ce qui est le thème fédérateur retenu par le LASSOJEP.

Le LASSOJEP, structure surajoutée, chapeautant de façon transdisciplinaire les centres préexistants, étonne un peu alors que la tradition de recherche des UFR de Droit et de Sciences économiques privilégie une démarche individuelle très pointue, et alors que souvent les instituts les plus spécialisés ne parviennent pas à promouvoir en leur sein le travail d'équipe. Cette initiative, si elle n'a pas encore donné de résultats tangibles, commence à changer certaines habitudes et comportements à travers une réflexion en commun sur les différents aspects du thème fédérateur qui paraît prometteuse (dans la mesure notamment où elle soumet de façon systématique son ambition prospective aux enseignements de l'Histoire).

Le LASSOJEP n'a pas été créé pour "faire nombre" mais il présente à l'extérieur - aux ministères et à la Collectivité territoriale corse qui financent la recherche, aux universités françaises du continent et aux universités étrangères - l'image vraie d'un potentiel de recherche assez important, diversifié et coordonné. Grâce à son large spectre, le laboratoire accueille, en plus grand nombre qu'auparavant, des responsables des administrations déconcentrées ou décentralisées et des cadres d'entreprises. Surtout, il facilite le développement de la coopération internationale, au titre de laquelle on peut citer une convention d'échanges scientifiques (et pédagogiques) avec l'université sarde de Cagliari-Sassari, l'université de Tunis et l'université de Porto-Rico. Ces conventions ont d'ailleurs des prolongements intéressants en matière de formation sous forme d'échanges d'enseignants (l'UFR de Corte a par exemple accueilli deux professeurs invités, l'un sarde, l'autre tunisien) ou de séjours d'étudiants (deux d'entre eux ont passé un semestre de maîtrise à l'université Rio Pedras de Porto-Rico).

5 - Conclusion

Problèmes et difficultés

L'étiologie de la section de Sciences économiques appelle une réflexion et des mesures rapides compte tenu de l'émergence de formations post-baccalauréat concurrentes du DEUG à l'Institut méditerranéen de formation (IMF) de l'Ecole de commerce de Bastia - qu'aggrave la concurrence interne à l'université et préexistante, du département GEA de l'IUT - et compte tenu surtout des projets de développement d'une filière Gestion à l'intérieur même de la Faculté.

La situation de cette section est d'autant plus sérieuse que pèse sur ses enseignants chercheurs une responsabilité particulière - à certains égards très positive et devant laquelle il n'est guère possible de se dérober - liée à la multiplication de demandes d'études émanant des instances locales (notamment de la Collectivité territoriale de Corse qui dispose de fonds européens importants). Ces commandes n'excluent certes pas nécessairement la modélisation ou la généralisation, mais elles peuvent devenir une source de sclérose scientifique si le travail qu'elles génèrent accapare progressivement le temps disponible pour la recherche.

Pour l'Économie et la Gestion, il faut distinguer entre les trois cycles. En premier cycle, l'offre de formation est importante et diversifiée, puisque, outre le DEUG de Sciences économiques et les deux départements tertiaires de l'IUT, il existe des BTS et des formations organisées par les Chambres de Commerce et d'Industrie. Il est nécessaire qu'une réflexion concertée soit menée par chacune de ces filières ; mais il est peu probable que l'effectif en DEUG augmente beaucoup. En second cycle de Sciences économiques, les effectifs seront donc réduits, ce qui interdit toute différenciation entre plusieurs mentions et incite à chercher la formule qui répondrait le mieux à la demande des étudiants et aux débouchés. Il est probable qu'un deuxième cycle (licence et maîtrise) combinant Économie et gestion, comme cela existe dans plusieurs universités parmi les plus importantes, serait la réponse appropriée. Dans cette perspective, une MSG ne se justifierait pas. Ainsi le second cycle assurerait dans de bonnes conditions une partie de l'alimentation du DESS Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises.

Atouts et projets d'évolution

L'UFR, conduite avec clairvoyance, détermination et continuité depuis de nombreuses années, a évité les principaux écueils qu'elle pouvait rencontrer dans un contexte social, économique et politique particulièrement complexe ; elle a renversé le handicap de sa faible masse critique et développe des formations de bon niveau (ses étudiants ont classé très honorablement leur université deux années de suite parmi les 50 universités françaises et européennes qui participent au concours René Cassin de Strasbourg) et ajustées aux besoins sociaux (puisque dans une situation économique encore plus tendue que sur le continent, ses étudiants réussissent apparemment mieux leur insertion professionnelle qu'en moyenne française).

Au terme d'une première phase de développement durant laquelle elle a consolidé les formations de base, elle a su diversifier ses troisièmes cycles professionnalisés et se doter d'une stratégie de recherche : le LASSOJEP peut devenir le support d'une école doctorale qui formera les futurs enseignants et garantira la pérennité de l'enseignement supérieur juridique et économique corse.

L'UFR a aussi, en matière de formation, une stratégie d'évolution intéressante qui comporte l'institution d'une filière "Droit et Langues", avec un module comprenant deux langues étrangères et la langue corse (une des trois langues n'étant prise en compte à l'examen que pour les points supérieurs à la moyenne).

II - L'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines

L'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines, qui comptait trois filières en 1983, en offre aujourd'hui sept : au LEA, aux Lettres modernes et aux Etudes corses se sont ajoutés l'Italien, l'Espagnol, les Arts appliqués et, depuis la rentrée 1993, l'Histoire. Mais toutes ces filières sont encore incomplètes - à l'exception des Etudes corses dont les enseignements vont jusqu'au 3ème cycle.

Avec aujourd'hui plus de 1000 étudiants (1 117 à la rentrée 1994), l'UFR est installée dans des locaux trop exigus. Il n'y a pas de bureaux, ni de salles de réunion, ni de salle des professeurs. Les amphithéâtres sont insuffisants. Les locaux sont mal insonorisés, mal protégés contre la pluie et dégradés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

L'atmosphère pourtant est agréable. Les relations entre les professeurs sont souvent excellentes et elles semblent très chaleureuses entre enseignants et étudiants. Mais peu de choses ont été prévues pour l'accueil des étudiants, alors même qu'en l'absence d'une tradition universitaire, il serait particulièrement important de favoriser leur vie quotidienne et leur environnement culturel.

1 - Les personnels

Pour le **personnel enseignant**, en 1992-1993, l'UFR dispose de 8 emplois de professeurs (dont 1 est vacant) et 18 emplois de maîtres de conférences (dont 1 vacant), auxquels s'ajoutent 1 AMN, 2 ATER, 3 allocataires moniteurs ainsi que 8 professeurs du secondaire (3 agrégés et 5 certifiés). Sur ces 40 emplois, 11 relèvent de la 73ème section - langues et cultures régionales. On compte 8 emplois en langue et littérature françaises, 1 en littérature comparée, 4 en anglais, 1 en allemand, 4 en italien, 4 en espagnol, 2 en arabe, 3 en arts plastiques, 1 en ethnologie, 1 en histoire ancienne et archéologie.

En outre, pour la même année, l'UFR a fait appel à 44 intervenants extérieurs, dont 14 en arts plastiques et 8 en langue et culture corses. Ils ont effectué près de 4000 heures d'enseignement (équivalent TD), soit environ 30% de l'enseignement total dispensé par l'UFR.

Le volume des enseignements dispensés (en heures équivalent TD) se répartit ainsi : 65 % en 1er cycle, 32 % en 2ème cycle et 3 % en 3ème cycle. Les heures complémentaires représentent plus de 40 % du total.

L'UFR dispose de 6 **personnels ATOS**, dont 2 sont de catégorie A.

2 - Les enseignements

En 1ère année de DEUG, la filière qui attire le plus grand nombre d'étudiants est celle de Lettres modernes, dont les effectifs augmentent régulièrement (125 inscrits en 1992-1993) ; en LEA, les effectifs se sont stabilisés autour d'une centaine d'étudiants ; ils sont près d'une centaine en Italien, une quarantaine en Arts plastiques, une trentaine en Espagnol, de même qu'en Etudes corses où l'effectif est en baisse.

On remarque un taux d'abandon très élevé en 1ère année (32%), plus faible en 2ème année (10%). Si, en moyenne, un peu plus de 40% des inscrits de 1ère année sont admis en 2ème année, les taux de succès en 2ème année de DEUG sont variables d'une filière à l'autre : c'est en Italien et en Espagnol qu'ils sont le plus faible (avec respectivement 11 reçus pour 56 inscrits et 4 reçus pour 21 inscrits), alors qu'ils dépassent 70% dans les autres filières.

LEA

La filière LEA, créée dès 1981, comporte depuis 1984 des enseignements de 1er et 2ème cycles. Cinq langues sont enseignées : l'anglais, l'allemand, l'arabe, l'espagnol et l'italien. La grande majorité des étudiants optent pour l'anglais associé à l'italien ou l'espagnol. Les étudiants, après la maîtrise,

s'orientent vers les différents concours de recrutement (IUFM) et le secteur tertiaire (tourisme, banques, transports...). Ceux qui préparent le CAPES d'Anglais ont, évidemment, un retard en littérature.

En 1992-1993, on comptait 141 étudiants inscrits en DEUG, 32 en licence et 58 en maîtrise. Depuis cinq ans, le nombre total des inscrits en LEA a régulièrement fléchi, passant de 294 en 1990 à 205 en 1994. Cette diminution s'explique par la création de nouveaux cursus LCE en italien (en 1990) et en espagnol (en 1991) : l'effectif total des étudiants de langue a bien suivi la croissance de l'université, mais ils sont actuellement répartis dans trois cursus.

Le LEA est un secteur très dynamique, qui ne rencontre pas de grandes difficultés et qui envisage plusieurs sortes de développements. Les relations y semblent particulièrement bonnes et le fonctionnement est collégial.

L'enseignement de l'arabe, introduit dès 1981, s'inscrit dans un contexte d'ouverture sur le monde méditerranéen. Cette langue attire aujourd'hui très peu d'étudiants de LEA (on en comptait, en 1992-1993, 6 en DEUG, 6 en licence et 7 en maîtrise). Mais elle est également enseignée comme option dans les autres filières et elle fait l'objet d'un enseignement obligatoire dans le DESS Affaires Internationales sud-méditerranéennes, créé en 1993-1994 à l'UFR de Droit, Sciences sociales, économiques et de gestion : on y enseigne aux étudiants la langue, la culture et le droit des pays arabes. Pour l'organisation des stages, des accords sont passés avec le Maroc, la Tunisie et la Syrie : des banquiers syriens accueilleront, par exemple, deux stagiaires de Corte et une douzaine d'étudiants vont suivre un stage linguistique à l'Institut français de Damas. La Collectivité territoriale a apporté une aide substantielle pour convaincre les entreprises régionales qu'elles avaient intérêt à commercer avec ces pays. Un congrès a été organisé en novembre 1994 à Corte, avec l'université euro-arabe d'Aziza.

Lettres modernes

La filière Lettres modernes comporte depuis 1986 des enseignements de 1er et 2ème cycles (DEUG, licence, maîtrise). A partir de la 2ème année de DEUG, on compte une cinquantaine d'inscrits dans chaque année d'études.

En première année, les étudiants suivent 16 heures d'enseignement par semaine, dont 2 heures de corse (cet enseignement étant organisé en trois niveaux). Il serait bon d'adjoindre à la formation 1 h 30 de méthodologie.

Les enseignants sont soucieux d'éviter l'enfermement : ils souhaiteraient développer des relations avec d'autres universités et créer un DEA, dont ils ont demandé l'habilitation pour la rentrée 1995. Mais on voit mal sur quelles forces reposerait ce DEA : les orientations de recherche sont partagées entre des choix d'intérêt local (les îles) et des thématiques (comme la littérature du XVIème siècle). Malheureusement des dernières sont conduites par des enseignants dont l'intention est de ne pas rester à Corte, et au surplus, elles ne permettraient sans doute pas de développer la documentation et la formation des étudiants.

Enfin, il faut relever l'absence de relation avec l'IUFM - ce que déplore le responsable de la filière - alors que le CAPES de Lettres modernes est l'un des quatre CAPES préparés à l'IUFM.

Etudes corses

Depuis sa création en 1984, la filière est complète - du 1er au 3ème cycle. On compte entre 20 et 30 étudiants inscrits dans chaque année d'études, du DEUG à la maîtrise, et une quinzaine en DEA.

En DEUG, la concertation n'étant pas suffisante, les enseignements (600 heures équivalent TD) présentent des redites et des recoupements. Parmi les étudiants qui s'inscrivent en maîtrise, certains sont diplômés d'Histoire, de Lettres modernes, de Droit, de Sciences économiques.

Le DEA Langue et civilisation corses accueille des étudiants sélectionnés sur dossier et entretien. La formation comporte 50 heures d'enseignement et un stage au Centre de recherches corses (CRC). Le DEA est organisé avec un tronc commun ("contexte méditerranéen", qui semble être quelque peu négligé) et 7 séminaires : anthropologie, archéologie (séminaire général sur le terrain et à Corte),

linguistique (sociolinguistique), littérature, dialectologie, histoire ancienne et médiévale, histoire moderne.

Il n'y a pas de relations institutionnelles, ni même informelles, entre cette filière et l'IUFM - mais certains enseignants ont des activités dans les deux établissements. Il est toutefois regrettable qu'il n'y ait aucune concertation sur les choix pédagogiques faits pour les enseignements de langue et culture corses de l'université et de l'IUFM. Le programme de l'IUFM présente en effet, pour les professeurs des écoles comme pour ceux des lycées et collèges, un volume horaire global de 100 heures, avec deux niveaux - initiation et approfondissement. En outre, l'IUFM prépare au CAPES de corse (40 postes sont déjà pourvus et 40 sont prévus pour les 4 ans à venir) ; de l'avis de l'université, cette préparation se fait en bonne coordination avec les membres du jury, qui sont en majeure partie enseignants dans la filière d'Etudes corses.

Italien

Créée en 1990, la filière d'italien se prolonge depuis la rentrée 1994 en 2ème cycle : jusque-là, la licence et la maîtrise étaient préparées en convention avec Paris III. Cette filière attire un grand nombre d'étudiants : 82 en 1ère année de DEUG, 56 en 2ème année, puis 50 en licence. Il faut rappeler qu'en Corse 37 % des élèves du secondaire suivent des cours d'italien (contre 1,5 % sur le continent). L'engouement pour l'italien provient certainement de l'idée que cette langue est facile pour qui connaît le corse. En fait, les étudiants doivent vite déchanter. Sur près d'une centaine d'inscrits au départ, une dizaine obtiennent le DEUG et deux la licence. Il semble que les notations fassent l'objet de discussion de la part des étudiants, dans le cadre d'assemblées générales. Ils se plaignent aussi régulièrement de l'absence de relations de travail avec l'IUFM - alors que celui-ci est devenu un passage obligé, modifiant ainsi le rôle de l'université. Toutefois, les contacts entre enseignants et étudiants sont présentés comme francs et fréquents.

Le manque de locaux à l'université est un gros obstacle. Le laboratoire de langues n'offre que 27 places. Il n'y a pas de salle de cinéma, ni de salle d'arts. L'Association des Etudiants d'Italien (loi 1901) occupe une salle du CROUS, avec un petit matériel vidéo.

L'afflux des étudiants nécessite un renforcement des emplois d'enseignants, le développement du laboratoire de langues, l'élargissement du programme Erasmus avec Vérone. Depuis 1991, grâce à une initiative du Consulat d'Italie qui contribue pour 50 % au financement de cet emploi, une lectrice a pu être engagée ; mais comme l'université ne lui a pas versé les 50 % restants, elle ne travaille que pendant 6 mois.

Espagnol

L'enseignement de l'espagnol a commencé en 1991 pour le DEUG, en 1993 pour la licence. Auparavant, les étudiants allaient à Nice ou à Aix. Les études de maîtrise, qui concernent chaque année environ 4 étudiants, se font en convention avec Nice.

Il existe un cercle de professeurs et d'étudiants, Convivencia 93. Les programmes Erasmus, avec Malaga, Grenade et Cordoue, fonctionnent bien. Un nouveau réseau intègre Salamanque.

Arts plastiques et arts appliqués

La filière Arts plastiques a d'abord été introduite en Corse par le biais d'une convention avec Paris VIII. L'université de Corse, qui a d'abord préparé un DEUST Arts plastiques est habilitée depuis 1991 pour le DEUG Arts plastiques, depuis 1992 pour la licence Arts appliqués et depuis 1993 pour la maîtrise.

Les responsables font preuve de beaucoup d'enthousiasme et d'une indéniable efficacité pour gérer cette filière, aménager des locaux, trouver des subventions, recruter des collaborateurs et passionner les étudiants. La filière est installée dans les locaux de la Citadelle, que les étudiants contribuent à aménager, grâce à des matériaux-échantillons. Dans le grenier ont été installés non seulement des ateliers mais également des logements pour les enseignants (petites cellules avec lit, table et sanitaires), ce qui résout le problème de leur hébergement à Corte. Les associations d'étudiants prêtent leur concours - c'est ainsi qu'à l'une d'entre elles, la Ville a cédé, pour 1 franc, de vieilles

maisons du centre de Corte dont il faut réparer le gros oeuvre. Le bénéfice des contrats réalisés par les travaux étudiants est versé aux associations ; l'ensemble est géré par l'université.

Les étudiants viennent de formations à Bac + 3. La filière attire même des étudiants venus du continent : en 1993-1994, parmi les étudiants qui se trouvaient sur la liste d'attente à Strasbourg, sept, retenus sur dossier, sont venus s'inscrire à Corte ; il semble qu'ils soient satisfaits et qu'ils aient contribué à faire monter le niveau de la formation.

Histoire

A la rentrée 1993, l'université de Corse a ouvert une section d'Histoire. Cette filière a aussitôt attiré un nombre important d'étudiants : en 1993-1994, on comptait 112 inscrits en 1ère année ; en 1994-1995, 130 inscrits en 1ère année et 80 inscrits en 2ème année.

L'encadrement pédagogique de la filière est assuré exclusivement par des enseignants statutaires de l'université, relevant d'autres disciplines (Etudes corses, Droit, Sciences économiques). En effet, la filière d'Histoire s'est ouverte et continue de fonctionner sans aucune création de poste - alors que l'université de Corse a été habilitée à délivrer le DEUG d'Histoire. Or, l'université a demandé pour 1995 l'habilitation de la licence d'Histoire et Géographie et de la maîtrise d'Histoire. Pour assurer l'encadrement des formations, elle serait donc conduite à faire nécessairement appel à des enseignants du secondaire sous forme d'heures complémentaires.

Il est inacceptable qu'une filière universitaire allant jusqu'à la maîtrise soit ainsi entièrement assurée par des enseignants chercheurs d'autres disciplines et des enseignants de la discipline non universitaires.

3 - La recherche

Le *Centre de Recherches des Langues et de la Communication* (CRLC) est une équipe recommandée, qui, sur 5 ans, a reçu du MEN un crédit de 221 000 F et 318 000 F de l'Assemblée de Corse. Il a été fondé dès 1985-1986. S'attachant à l'étude comparée de la langue des affaires dans le monde anglo-saxon et dans le monde méditerranéen, il s'orientait du côté des services (traduire une brochure de mutualité agricole en arabe, faire des enquêtes pour un centre de soins dermatologiques, travailler avec une caisse de développement, etc.), tâches qui ressemblaient un peu à certains projets de LEA.

Les littéraires sont venus s'y associer en 1989-1990. Le Centre rassemble maintenant des linguistes, des spécialistes de langue et littérature française et de littérature comparée. Il compte 2 professeurs, 8 maîtres de conférences, 1 professeur certifié et 2 doctorants, qui fournissent tous des publications assez nombreuses. A côté de la direction "Langue des affaires nord/sud" (qui regroupe des enseignants chercheurs d'anglais, d'allemand, d'espagnol et d'arabe), il a développé, avec des professeurs de littérature, des recherches plus littéraires sur "La Méditerranée et ses cultures", "Le mythe de Jérusalem en Orient et en Occident", et "Les représentations de l'Autre", qui s'inscrivent dans le plan global de l'université.

L'avenir de ce Centre paraît cependant, vu de l'extérieur, assez problématique. Il vit à l'étroit, avec peu d'enseignants, un grand nombre d'étudiants (250 dont 40 inscrits en maîtrise) et peu de locaux. Il s'est fait remarquer par la contribution de deux spécialistes de la littérature de la Renaissance, très liés à l'université de Saint-Etienne. Mais avec le départ prochain de certains chercheurs (à la retraite ou par mutation), qu'advient-il de ces recherches ?

Le *Centre de recherches corses* (CRC), fondé en 1988, restructuré en 1990, est étroitement lié à l'URA CNRS 1164 (Laboratoire de Sociolinguistique - usage et devenir de la langue) de l'université de Rouen, où certains des membres du CRC ont fait leur thèse. Il a monté avec les universités de Cagliari et de Sassari en Sardaigne, un programme INTERREG.

Restructuré en 1992 et actuellement dirigé par un professeur de la 20ème section du CNU (Anthropologie, Ethnologie, Préhistoire), le CRC regroupe 26 personnes (5 professeurs, 13 enseignants

chercheurs de rang B, 4 allocataires, 4 IATOS). Il comporte 3 équipes (dont l'organigramme n'est pas simple à déchiffrer) :

- Archéologie et recherche historiques
 - . Habitat temporaire traditionnel
 - . Archéologie du néolithique au XV^{ème} siècle de notre ère
 - . Etudes microrégionales, bassin de Fangu
 - . Fouilles, Monte Ortu
 - . Etudes toponymiques
- Langue et Littérature
 - . Gruppulingua (Bibliographie)
 - . Corpus corso-sarde
 - . Banque de données linguistiques corses ; Nouvel Atlas Linguistique de la Corse
 - . "Individuation sociolinguistique" (littérature, parole, etc.), "Idéologie linguistique dans la grammaticographie"
 - . Observatoire de la parole et des pratiques langagières
 - . Etudes littéraires et socio-littéraires en domaine corse
- Anthropologie des sociétés
 - . Géographie mythique
 - . Musiques traditionnelles corses
 - . La respiration dans le parlé et le chanté ; "interaction entre les centres du langage et les centres respiratoires" (Y a-t-il un "profil respiratoire moyen différent" selon une langue ou l'autre ?)

Le CRC est géré par un conseil dont le bureau (3 enseignants chercheurs, 1 étudiant, 1 ATOS) se réunit environ 1 fois par mois. Un comité pédagogique et scientifique se réunit pour la maîtrise et le DEA, mais il semble que son fonctionnement ait suscité beaucoup de critiques.

Sur 5 ans, le CRC a reçu 228 000 francs du Ministère et 1,3 MF de la Collectivité territoriale. Cette dernière a donné jusqu'en 1993 des crédits d'équipement ; actuellement elle n'assure plus que des crédits de fonctionnement. La collaboration avec le programme INTERREG procure des crédits européens. Depuis 1994, ce sont les services centraux de l'université qui assurent la gestion de ces crédits. Chacune des trois équipes dispose de trois salles ; mais les responsables voudraient de meilleurs laboratoires, un laboratoire d'acoustique pour la musique et une salle pour entreposer le matériel très onéreux prévu pour "musique et respiration". La bibliothèque du CRC est intégrée depuis 1993 au service commun de la documentation.

Avec de tels moyens, le Centre présente des résultats moins importants qu'on n'aurait pu l'espérer : onze thèses ont été soutenues depuis 5 ans ; 4 chercheurs ont des publications, mais les autres publient peu ou pas du tout.

Les objectifs du CRC ont été "revus et corrigés" à plusieurs reprises, souvent sous la pression des mouvements d'étudiants - qui ont réclamé l'emploi exclusif du corse pendant les cours et séminaires (il semble être employé actuellement dans une proportion de 60 à 70 %) ainsi que pour la rédaction des mémoires et thèses (comment alors trouver les rapporteurs pour les qualifications et habilitations ?). Ce centre, comme d'autres qui dépendent de la 73^{ème} section, est ballotté entre plusieurs orientations. Lors de sa fondation, le pôle qui paraissait le plus important était celui de la langue corse. Actuellement, les chercheurs du CRC veulent réduire l'importance des linguistes. Il faudrait, disent-ils, définir le profil d'un "professeur de corse" qui ne serait pas uniquement un "professeur de langue".

En 1990, les conflits du CRC étaient tels que le Président a dû demander un audit à un cabinet privé. Les divergences d'opinions concernant la langue corse atteignent d'autres disciplines, comme par exemple l'histoire ou l'enseignement des langues. Certains, en soutenant que le corse provient directement du latin, déclenchent des polémiques à prolongements imprévus.

4 - Conclusion

En dix ans, l'UFR Lettres et Sciences humaines a réussi à se développer de manière importante, en ouvrant de nouvelles filières et en accueillant des étudiants en effectif croissant. C'est ainsi, qu'à la dernière rentrée universitaire, l'UFR de Lettres est devenue la plus importante des composantes de l'université, au regard du nombre d'étudiants inscrits.

Toutefois cette expansion est fragile. Certes, l'UFR offre actuellement une réelle diversification en 1er cycle ; mais d'une part, l'ouverture de certaines filières s'est faite en partie au détriment de filières préexistantes (c'est le cas des langues) ; d'autre part, pour assurer les enseignements, il est fait très largement appel à des intervenants extérieurs, dans la majorité enseignants des lycées et collèges. Le risque de "secondarisation" est indéniable, d'autant que, dans certaines filières, l'UFR n'a pas encore pu renforcer le second cycle et qu'il n'existe pas de formation de 3ème cycle, en dehors du DEA d'Études corses. Il apparaît pourtant que l'ambition de l'UFR, qui consiste à développer parallèlement huit filières sur les 1er et 2ème cycles, n'est pas pertinente. En l'absence d'une masse critique, tant pour les étudiants que pour les enseignants chercheurs, la qualité universitaire serait mal assurée. En outre, on ne peut sous-estimer le handicap que présente, pour des formations littéraires, le caractère limité des ressources culturelles offertes sur le site de Corte ni l'absence, à l'université, de disciplines telles que la philosophie, la psychologie, la sociologie.

C'est pourquoi l'UFR aurait tout avantage à développer des relations avec différents partenaires. A Corte même, le centre culturel universitaire et le service commun de la documentation peuvent apporter des compléments culturels aux enseignements dispensés ; une meilleure coordination avec l'IUFM s'impose, tout particulièrement dans les disciplines communes aux deux établissements. Avec les autres universités françaises, et spécialement celles qui sont déjà liées par convention, l'UFR devrait développer des liens étroits, au niveau des 2ème et 3ème cycles, de telle sorte que la possibilité soit vraiment offerte aux étudiants corses de poursuivre leurs cursus dans de bonnes conditions.

Enfin la recherche pourrait tenir une plus grande place dans les activités de l'UFR de Lettres et Sciences humaines. La composante n'est pas sans moyen pour développer une recherche plus active : si les enseignants chercheurs sont effectivement très dispersés dans un grand nombre de disciplines, il existe pourtant une masse critique dans la 73ème section. Comme les scientifiques et les juristes s'efforcent de le faire, les littéraires devraient chercher à structurer mieux leurs recherches, en choisissant des axes prioritaires et en fédérant plus étroitement leurs travaux.

III - L'UFR Sciences et techniques

Le conseil de l'UFR comprend 18 membres dont 4 personnalités extérieures (représentant le CRITT, le DIREN, l'EDF et l'INRA). Il est présidé par le doyen, assisté de deux assesseurs. Le conseil se réunit en moyenne deux fois par mois. Son fonctionnement est considéré comme démocratique. Il est à noter, également, une réunion quasi hebdomadaire du décanat. Le Doyen initie et coordonne les actions, définit la politique et la stratégie du développement de la Faculté. Le premier assesseur s'occupe plus spécialement des affaires de scolarité, le deuxième assesseur, du patrimoine, des équipements collectifs et des travaux, les responsables pédagogiques gèrent leurs formations respectives. Pour l'année 1994 le budget mis à la disposition du conseil a été de 1 452 000 F réparti de la façon suivante : 237 500 F pour le fonctionnement général ; 1 215 000 F pour le fonctionnement pédagogique.

L'UFR des Sciences et techniques est située dans le quartier Grossetti, où elle dispose de 2 950 m². Les surfaces bâties consacrées à l'enseignement consistent en : 1 500 m² dans le bâtiment 016 (ce bâtiment a été mis en service en 1985 ; il abrite l'Administration et toutes les salles d'enseignement) ; 200 m² dans la salle de cinéma Aprile, qui est louée pour servir d'amphithéâtre ; 100 m² mis à disposition dans l'hôpital. Le bâtiment 018, mis en service en 1990, abrite : la recherche (900 m²) ; le CRITT - Centre d'Innovation et de Transfert Technologique (150 m²) ; le DRRT et des centres d'autres facultés.

Ces locaux ont abrité, en 1993-1994, 635 étudiants et 39 enseignants chercheurs, sans compter 45 thésards. Dès à présent, il est clair que le gouvernement de l'UFR doit faire face à un manque de locaux et en particulier de locaux pédagogiques. La salle de cinéma qui sert d'amphithéâtre reste fonctionnelle pour le public : elle doit donc être aménagée rapidement pour les enseignements et les étudiants y prennent leurs cours dans des conditions très inconfortables. Une extension des locaux est prévue en 1995 : **sa réalisation s'impose.**

1 - Les effectifs

Les étudiants

Les étudiants inscrits à l'UFR de Sciences et techniques représentent environ 25 % de l'effectif total de l'université. Leur nombre croît régulièrement, on comptait :

- en 1990-1991, 504 étudiants dont 27 doctorants ;
- en 1991-1992, 576 étudiants dont 33 doctorants ;
- en 1992-1993, 613 étudiants dont 49 doctorants ;
- en 1993-1994, 635 étudiants dont 52 doctorants.

Toutefois cet effectif est faible et le restera si on n'attire pas des étudiants extérieurs à la Corse. Il en résulte une dotation limitée en postes et en crédits de fonctionnement et l'impossibilité de diversifier les formations offertes, si bien que les néo-bacheliers préfèrent, dès la première année de DEUG, s'inscrire dans une autre université, plutôt que dans une UFR peu attractive quant aux cursus offerts.

Les enseignants

En 1992-1993, l'UFR disposait de 12 emplois de professeurs (dont 2 vacants) et 25 emplois de maîtres de conférences (dont 2 vacants), auxquels s'ajoutent 3,5 ATER, 4 moniteurs, 1 PRAG et 1 ADEN. La moyenne d'âge est de 50 ans pour les professeurs (deux d'entre eux ont 60 et 64 ans) et de 36 ans pour les maîtres de conférences.

Actuellement, la moitié des enseignants chercheurs de l'UFR sont d'origine corse. Compte tenu de la volonté marquée par l'université de maintenir une "spécificité corse", il est nécessaire de veiller à ce que les recrutements d'enseignants chercheurs restent bien fondés sur la qualité scientifique.

Avec un enseignant pour 16 étudiants, l'UFR des Sciences et techniques connaît une situation nettement plus favorable que la majorité des universités françaises. Pourtant l'UFR a fait appel pour assurer ses enseignements à 119 intervenants extérieurs. Il ont effectué un peu plus de 4 000 heures d'enseignement (équivalent TD), - soit 35 % de l'enseignement total dispensé par l'UFR - heures réparties pour moitié en 1er cycle, un quart en 2ème cycle et un quart en 3ème cycle.

Le volume des enseignements dispensés en heures équivalent TD se répartit ainsi : 47 % en 1er cycle, 39 % en 2ème cycle et 14 % en 3ème cycle. Les heures complémentaires représentent plus de 40 % du total.

Le personnel non enseignant

Le personnel IATOS de l'UFR se compose de :

- 1 secrétaire pour tout ce qui concerne l'administration et la pédagogie,
- 1 secrétaire commune à 4 centres de recherche dont deux seulement dépendent de cette UFR,
- 2 techniciens et 2 adjoints techniques qui assurent prioritairement les travaux pratiques en appui des enseignants et, le reste du temps, sont impliqués dans la recherche.

2 - Les enseignements

Le premier cycle

Le DEUG A, Sciences des structures et de la matière, et le DEUG B, Sciences de la nature et de la vie, ont été parmi les premiers enseignements offerts par l'université de Corse. Le DEUG A comportait, en 1993, deux options : "Mathématiques-Physique" et "Physique-Chimie" ; à la rentrée 1994, une 3ème option s'est ouverte : "Physique-Informatique". Le DEUG B comprend 2 options : "Chimie-Biochimie" et "Géologie-Ecologie". Dans ces deux DEUG, on relève des effectifs analogues : une centaine d'inscrits en 1ère année, une cinquantaine en 2ème année.

On remarque un taux d'abandon très élevé dans les deux années du DEUG A et la première année du DEUG B (30 à 40 %). Les taux de réussite sont en moyenne de 30 % en 1ère année ; en 2ème année, pour le DEUG A, ils sont variables, tout en demeurant faibles (de 40 à 60 %) ; pour le DEUG B, ils avoisinent 80 %.

Le DEUST Analyse des milieux biologiques, créé en 1988-1989, fournit une douzaine de diplômés par an (on compte près de 100 % de reçus au terme de la deuxième année). Ce DEUST jouit d'une reconnaissance du Ministère de la Santé.

Le deuxième cycle

Les étudiants titulaires du DEUG A peuvent suivre à Corte :

- la licence et la maîtrise Physique et applications (créées en 1985 et 1986) ; il faudrait renouveler le matériel des travaux pratiques.
- la licence et la maîtrise Mathématiques (créées en 1991 et 1992) ; il faut souligner les bonnes relations qui existent entre les enseignants de mathématiques de l'UFR des Sciences et techniques et l'IUFM où se prépare le CAPES de Mathématiques.
- la licence Ingénierie électrique (ouverte à la rentrée 1992), qui recrute essentiellement des étudiants titulaires d'un BTS (informatique industrielle, assistance technique d'ingénieur), sélectionnés sur dossier.
- le diplôme universitaire Systèmes industriels, qui a pour vocation de former des cadres moyens en technologies industrielles ; il s'adresse à des titulaires d'une licence, spécialement la licence d'ingénierie électrique, et leur fournit un complément de formation scientifique, technique et de gestion et surtout une professionnalisation de type bureau d'études, par la réalisation d'un projet industriel conséquent (280 heures de cours académiques, 1 000 heures de projets industriels).

Le DEUG B ne débouche à l'université de Corse que sur la MST Valorisation des ressources naturelles (ouverte aussi sur dérogation aux titulaires d'un BTS, d'un DUT ou d'un DEUST). Cette MST présente deux options, Valorisation des produits et Environnement. Elle se fait en étroite collaboration avec l'INRA, qui est présent dans l'élaboration des programmes et dans la définition des

objectifs, aussi bien que dans l'accueil des stagiaires. Les centres INRA continentaux sont également des partenaires actifs. Des compléments d'enseignement sont donnés grâce à la coopération de l'ORSTOM, de l'INSERM et de l'université Saint-Jérôme à Marseille. En deuxième année de maîtrise, trois mois de stage au moins sont exigés. On compte près de 100 % de reçus au terme de la deuxième année.

Le troisième cycle

Le DESS Ressources animales et végétales (créé en 1988) recrute des promotions de 13 à 20 étudiants. La moitié d'entre eux proviennent de la MST Valorisation des ressources naturelles de Corte. Des liens sont établis avec l'INRA de Corse et du continent. Ce DESS est bien intégré dans la région. Il comporte un stage de 6 mois.

Le DESS Ingénierie des systèmes (ouvert en 1990) regroupe des promotions de 10 à 12 étudiants et comprend un bonne proportion d'étudiants ayant fait leurs études ailleurs qu'à l'université de Corse. Signalons également une proportion de 20 % de salariés en formation continue. Le stage est de 5 mois.

Le DESS Ecosystèmes méditerranéens (créé en 1991) a des promotions de 14 à 17 étudiants. Il est très attractif, puisqu'il reçoit environ 200 dossiers de candidatures. Ce DESS comporte un stage de spécialisation de 10 à 12 jours et un stage de recherche de 6 mois en entreprise.

Le DESS Informatique double compétence (ouvert en 1992) recrute aussi bien des étudiants provenant de la filière "Sciences des structures et de la matière" que ceux de la filière "Sciences de la nature et de la vie" ainsi que tout public de niveau Bac+4. Ce DESS reçoit des promotions de 13 à 15 étudiants, dont 80 % sont des insulaires. Parmi ces derniers, 60 % sont en formation initiale, alors que 40 % sont des personnels en formation continue.

Pour les quatre DESS et la licence d'Ingénierie électrique, la formation continue apporte son soutien pour le financement de 1 731 heures d'enseignement - qu'il faut ajouter aux 1 681 heures assurées par l'UFR au titre de la formation initiale de 3ème cycle.

3 - La recherche

La recherche au sein de l'UFR est concentrée dans trois centres :

- le Centre de Recherche Energie et Systèmes (CRES),
- le Centre de Mathématiques et de Calcul Scientifique (CMCS),
- le Centre de Recherche Valorisation des Ressources Naturelles (CEVAREN).

Le *CRES* s'appuie essentiellement sur le laboratoire d'Hélioénergétique, qui est une unité de recherche associée au CNRS (URA 877), dans le cadre du secteur des Sciences de l'énergie et des matières premières (PIRSEM). Il est situé à Vignola près d'Ajaccio. Il regroupe 20 personnes, dont 2 professeurs, 2 maîtres de conférences, 1 chercheur, 8 thésards et 7 ITA. Depuis 1988, 4 thèses et 2 HDR ont été soutenues.

Les équipes du CRES travaillent sur les thèmes suivants :

- l'analyse et la modélisation du rayonnement solaire en vue de son exploitation énergétique ;
- l'étude des filières énergétiques spécifiques à l'utilisation des sources renouvelables d'énergie (modélisation, optimisation, environnement), dans une optique d'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- le stockage de l'énergie thermique et lumineuse par des réactions chimiques renversables : la valorisation des substances naturelles par voie photochimique solaire ;
- l'analyse des constituants de mélanges complexes naturels (huiles essentielles, oléagineux, gras, biomasse) par Résonance Magnétique Nucléaire du Carbone - 13 et l'étude de leur comportement vis à vis du rayonnement solaire.

Le *CMCS* est localisé à Corte. Fondé en 1990, il est devenu, depuis 1993, Equipe postulante du CNRS (EP 0013), sous le label "systèmes dynamiques et modèles". Le centre regroupe 5 professeurs, 17 maîtres de conférences et 16 thésards. Depuis 1990, 2 thèses et 4 HDR ont été

soutenues. Le nombre des publications du CMCS est en progression (1 en 1990, 12 en 1991, 17 en 1992). La plupart des publications sont dans des revues de qualité.

Les équipes du CMCS travaillent sur les thèmes suivants :

- Analyse spectrale des systèmes dynamiques,
- Modélisation des systèmes dynamiques marins (systèmes océanographiques, systèmes acoustiques sous-marins),
- Modélisation des systèmes dynamiques énergétiques (systèmes thermochimiques et calorimétriques, systèmes hydroliques, systèmes en thermique du bâtiment).

Le CMCS (équipe postulante) et le CRES (unité associée au CNRS) ont été récemment analysés, de même que l'URA 877, qui a été renouvelée deux fois depuis sa création en 1985, et dont le directeur part à la retraite. Le Comité national d'une part et la Direction du SPI d'autre part ont souhaité que ces deux centres présentent un projet commun en vue de créer une seule URA qui ait une plus grande masse critique, tout en gardant les deux implantations de Corte et Vignola. Cette situation illustre à nouveau deux faiblesses de l'université de Corse :

- sa petite taille qui ne permet pas à ses laboratoires d'avoir une masse critique afin de faire de la recherche avec efficacité,
- sa dispersion au niveau des sites. Comment pourra fonctionner une URA dont les membres seront écartelés entre deux sites éloignés et reliés par un réseau routier difficile ?

Le *CEVAREN*, qui est équipe d'accueil, est axé sur l'identification des ressources valorisables, naturelles et humaines, leurs caractéristiques d'originalité et de qualité, et leur valorisation sur le site de Corte. Le centre regroupe 3 professeurs, 13 maîtres de conférences et 21 doctorants. Une thèse d'université a été soutenue en 1991 et une habilitation à diriger des recherches en 1993.

Les équipes du CERAVEN travaillent sur les thèmes suivants, répartis sur 3 pôles :

- Pôle I : La chimie des plantes aromatiques et médicinales ;
- Pôle II : La biochimie et la physiologie animale avec quatre sous-thèmes (la filière porcine, la caractérisation générique de la chèvre corse, l'immunogénétique, l'étude des papillomavirus humains) ;
- Pôle III :
 - . l'Ecologie, avec de nombreux sous-thèmes, écosystèmes littoraux et marins (principalement l'étude de l'herbier de Posidonies), écosystèmes marins et lagunaire (principalement l'étude de l'écologie des cétacés et leurs réponses à la pollution de la Méditerranée), écosystèmes lagunaire (utilisation aquacole), hydrologie (les relations bassin versant - cours d'eau), milieux fragiles (études phytosociologiques de différentes zones fragiles de la Corse), études des mammifères ;
 - . la Géologie : les recherches portent sur la mise en valeur de différents aspects fondamentaux (altérations hydrothermales) et appliqués (hydrothermalisme, ressources en eau et caractérisation pétrophysique des matériaux de carrière) relatifs au milieu fissuré du bloc corso-sarde.

Comme l'enseignement, la recherche doit faire face à un handicap majeur : la petite taille de l'université. Elle n'a pas la masse critique lui permettant d'avoir les moyens matériels et humains nécessaires pour conduire une activité de recherche soutenue. Pour autant, il est déraisonnable que les enseignants chercheurs se dispersent dans une recherche individuelle : le pôle III du CERAVEN, par exemple comporte autant de thèmes de recherches que d'enseignants. Il serait bon de définir quelques axes de recherches fondées sur une approche pluridisciplinaire. C'est à l'ensemble des membres de l'UFR des Sciences et techniques de faire des propositions dans ce sens.

Un autre problème se pose : celui des locaux. Si à Vignola les locaux sont vastes (2500 m²) et bien équipés, en revanche à Corte, ils sont très réduits (900 m² + 150 m² du CRITT) et très mal adaptés à leurs fonctions. La plupart d'entre eux sont dévolus à la recherche mais doivent également héberger des étudiants pour l'enseignement de travaux pratiques.

4 - Conclusion

L'UFR des Sciences et techniques fait preuve de beaucoup de dynamisme et elle compte des enseignants chercheurs très impliqués dans la vie de l'université.

Pour poursuivre son développement dans de bonnes conditions, l'UFR a besoin de moyens en locaux et en matériel. Ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, il est inacceptable que des cours de 1er cycle continuent d'être dispensés dans une salle de cinéma et que des étudiants occupent des locaux de recherche, utilisés à des fins d'enseignement. Il faut aussi que l'université veille à renouveler le matériel des travaux pratiques.

Pour sa part, l'UFR doit continuer les efforts entrepris en matière d'enseignement et de recherche. Il lui faut :

- améliorer le suivi des étudiants pour réduire le taux d'abandon en 1ère année et faire croître les taux de réussite aux DEUG ;**
- lors des recrutements d'enseignants chercheurs, veiller rigoureusement à ce que seuls les critères nationaux de qualité soient appliqués ;**
- mieux coordonner les formations existantes plutôt que de multiplier les formations nouvelles ;**
- poursuivre la restructuration de la recherche afin de réunir des équipes qui aient une masse critique suffisante et puissent participer à la compétition nationale et internationale.**

IV - L'IUT

L'IUT de Corte, qui est installé dans les locaux de la Citadelle, compte actuellement trois départements, dont les deux derniers se sont ouverts à la rentrée 1993 : Gestion des Entreprises et des Administrations, Techniques commerciales et Biologie appliquée.

Les effectifs demeurent relativement limités : à la rentrée de septembre 1994, on comptait 70 étudiants inscrits en GEA, 103 en TC et 55 en Biologie appliquée, soit au total 237 étudiants. Pour son recrutement, le département GEA - et à un moindre titre, le département voisin Techniques commerciales - se trouve en concurrence non seulement avec les deux DEUG de Droit et Sciences économiques, mais aussi avec quatre BTS aux référentiels voisins dans le réseau des lycées ainsi qu'avec le cycle consulaire de niveau Bac+2 ouvert à l'Institut méditerranéen de formation (IMF) de l'Ecole de commerce de Bastia. On ne peut que déplorer le manque de concertation entre le rectorat, la collectivité territoriale, les instituts consulaires et l'université. Au sein même de l'université, cette concurrence est encore plus regrettable : à titre d'exemple, l'UFR Sciences a formulé une demande d'habilitation pour un IUP Valorisation des ressources naturelles, options Géologie - Ecologie et Produits naturels, alors même que l'IUT a déjà un département Biologie appliquée avec deux options similaires.

Pourtant la formation courte et professionnalisée dispensée en IUT convient bien à la structure économique locale : petites entreprises à caractère familial, très souvent sous-dotées au niveau de l'encadrement. D'ailleurs le taux d'insertion professionnelle des étudiants de GEA est assez élevé (cf. p. 28), ce qui montre une bonne adéquation entre le profil proposé sur le marché du travail et les besoins des entreprises. Pour les autres départements, aucune promotion de diplômé n'est encore sortie, mais on peut noter que des entreprises du secteur agro-alimentaire et des entreprises de distribution ont déjà formulé des demandes auprès de l'IUT pour la recherche des étudiants stagiaires, ce qui est encourageant pour l'avenir.

L'éventail des offres de formation supérieure, rapporté au flux des nouveaux bacheliers, fait qu'en Corse l'IUT ne sélectionne pas effectivement les étudiants qu'il recrute : le nombre de dossiers examinés est faible (75 dossiers examinés en GEA pour 45 candidatures retenues, 90 dossiers examinés en TC pour 50 candidatures retenues, 40 dossiers examinés en BA pour 34 retenus). Cette situation évite au moins à la Corse certaines contradictions fréquentes sur le continent : à Corte près de 60 % des étudiants des départements GEA et Techniques commerciales sont des bacheliers technologiques tertiaires (G2 et G3 respectivement), comme ce serait partout souhaitable. En outre, le jury de sélection juge que les dossiers déposés sont relativement bons - mais alors, on comprend mal que le taux d'abandon en 1ère année soit aussi élevé (de 35 à 45 % en GEA).

Le département GEA n'appelle pas de remarque concernant les programmes ou les volumes horaires de 1ère et 2ème années, ni la durée ou la conception des stages en entreprises, ni la part des professionnels dans les enseignements, qui est satisfaisante ; la part des universitaires dans le corps enseignant est malheureusement aussi faible qu'ailleurs. En raison de l'ouverture récente des autres départements, il n'a pas été possible d'expertiser le contenu ni le fonctionnement de la formation.

Enfin, il faut souligner une difficulté que rencontre l'IUT de Corte du fait de sa localisation géographique : le manque d'entreprises locales, les difficultés de déplacement dans l'île, privent l'IUT du partenariat efficace des entreprises, tant pour le transfert de savoir que pour le contact régulier avec le monde professionnel qu'il est souhaitable d'offrir aux étudiants.

L'université de Corse

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

I - La politique d'ensemble de l'université de Corse

1 - La question essentielle qui retient à juste titre l'attention des responsables de l'université de Corse est la maîtrise du développement de l'université.

Comme on l'a vu, l'université de Corse est placée dans une situation institutionnelle et juridique spécifique, découlant de l'article 52 de la loi du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité territoriale de Corse. Mais il apparaît que les conséquences qui devraient découler de cette spécificité ne sont pas pleinement tirées, notamment par l'Administration centrale. Il serait utile qu'une clarification intervienne, pour assurer une réelle application de la loi du 13 mai 1991 en combinaison avec la loi du 26 janvier 1984 relative à l'enseignement supérieur, en vue de la définition de la carte des formations supérieures et des activités de recherche universitaire en Corse, ainsi que pour l'élaboration éventuelle d'un contrat d'établissement avec l'université de Corse.

La convention tripartite (Etat-Collectivité territoriale de Corse-université de Corse), appelée à définir cette carte, devrait résulter d'un processus exigeant. L'université doit se livrer à un exercice courageux, lucide et responsable : dresser, après une concertation interne, large et approfondie, la liste des formations supérieures dont elle estime que la création est indispensable, en faisant les *choix nécessaires*, fussent-ils difficiles, voire douloureux, en établissant les *priorités* qui s'imposent, en proposant un calendrier de *réalisation progressive*, en présentant, le cas échéant, les *transformations* - voire les suppressions - utiles parmi les formations existantes. En bref, il s'agit essentiellement de ne pas demander "tout, tout de suite".

Il revient ensuite au Conseil exécutif, au Conseil économique et social, puis à l'Assemblée territoriale de Corse d'assurer la compatibilité des propositions de l'université avec leurs propres objectifs en matière de développement économique, social et culturel de l'île.

Il appartient enfin à l'Etat et à ses représentants, au niveau local comme au niveau national, d'apprécier, d'une part, la conformité des demandes issues de ce processus aux grands objectifs nationaux en matière de formations supérieures et de recherche, d'autre part leur "faisabilité" en termes de conséquences budgétaires et financières pour l'ensemble de la période couverte par le projet de carte. L'Etat ne peut être conduit à signer la convention tripartite que s'il estime complètement satisfaite cette double préoccupation. En tout cas, une chose est certaine : la carte découlant de la convention tripartite signée dans de telles conditions doit avoir un *contenu réel* et elle doit comporter de *véritables engagements de l'Etat*, tant sur le plan des *habilitations* des filières retenues que sur le plan des *moyens financiers et des ressources humaines* en personnels enseignants et non enseignants qui doivent être alloués à l'université pour garantir la qualité et le sérieux des formations déjà ouvertes et appelées à être ouvertes dans la période considérée. C'est à cette condition seulement que l'université de Corse peut envisager un développement raisonnable, responsable, opéré dans la clarté et la continuité. Enfin, c'est dans ce cadre strict que doivent s'insérer les dispositions d'exécution contenues dans un contrat d'établissement - à supposer que celui-ci ait encore un sens et une fonction dans le dispositif spécifique prévu par l'article 52 de la loi du 13 mai 1991.

Force est de relever que les projets de convention tripartite et de contrat d'établissement dont le CNE a eu connaissance sont loin de correspondre à un tel schéma : ils ne constituent guère (si l'on néglige certains développements étranges fixant une doctrine, par voie conventionnelle, pour l'interprétation de la loi ...) que la description de situations existantes et l'énoncé de bonnes intentions et de demandes insuffisamment argumentées, unilatéralement exprimées par l'université ou la Collectivité territoriale, l'Etat renvoyant dans un avenir mal déterminé les décisions opératoires qu'il prendrait unilatéralement après des expertises menées par lui seul et selon des critères non définis.

Cette approche méthodologique, outre sa distance à l'égard des dispositions législatives, ne peut que conduire à des situations regrettables, voire aberrantes. Un exemple en est donné avec la filière d'Histoire, comme on l'a vu.

- 2 - L'université de Corse doit voir réglé rapidement, dans son principe, l'irritant problème de la **situation immobilière**, compte tenu d'ailleurs de ses perspectives de développement. Certes le choix des sites doit être opéré en concertation étroite entre tous les partenaires intéressés, l'université, l'État et les collectivités territoriales. Mais un impératif doit présider aux décisions : les choix arrêtés doivent contribuer à résorber progressivement, et aussi rapidement que possible, la dispersion des sites immobiliers - et, à tout le moins, ne pas accroître cette dispersion.
- 3 - L'université de Corse doit poursuivre la sage politique qu'elle conduit depuis sa création, qui consiste à **ne plus faire un enjeu politique** de son existence, de son fonctionnement et de son développement. Le bien commun de la communauté universitaire et, au-delà, l'intérêt de la population tout entière de l'île, impose à l'évidence cette voie.
- 4 - Dans cette perspective, pour **l'enseignement de la langue et de la culture corses**, on doit faire prévaloir la solution de sagesse consistant à garantir à tous les étudiants qui le souhaitent l'accès à un enseignement convenable, à tous les niveaux, mais sans que cet enseignement soit imposé à tous, c'est-à-dire qu'il ne saurait être obligatoire dans les cursus conduisant à l'obtention de diplômes nationaux.
- 5 - L'université de Corse doit marquer, plus encore qu'elle ne l'a déjà entrepris, sa volonté de **rigueur dans son fonctionnement**.

Un sérieux effort doit être fait pour normaliser les modalités de service des enseignants chercheurs, qui doivent assurer, sur les sites de l'université, une présence effective et suffisante pour assurer non seulement leur recherche et leur cours mais aussi l'encadrement des étudiants et les responsabilités administratives.

Le progrès réalisé récemment en matière de temps de service des personnels administratifs techniques, ouvriers et de service peut être prolongé par de nouveaux aménagements positifs, dans le même sens, c'est-à-dire la continuité du service public et le respect des réglementations en vigueur.

Enfin il faut que cessent les dérives regrettables constatées dans les recrutements d'enseignants chercheurs par la voie de la 73ème section du CNU et dans leur emploi pour d'autres disciplines.

- 6 - L'université de Corse, au stade de développement qu'elle a maintenant atteint, doit envisager de pratiquer une large **ouverture** dans ses formations et ses modes d'action.

Elle devrait porter une attention particulière aux **actions de formation continue**, qui peuvent répondre à l'attente d'un vaste public local, désireux d'élever son niveau de formation et d'obtenir les certifications utiles pour l'amélioration des cursus professionnels. Mais il ne faut pas que, sous le nom de formation continue, trop de filières initiales soient lancées.

L'université doit par ailleurs accroître de façon significative son **ouverture vers l'extérieur**, non pas seulement en direction des établissements de formation supérieure implantés dans les pays méditerranéens voisins, mais aussi, sinon surtout, en direction des universités françaises les plus proches, afin, d'une part, d'instituer des formations communes sous responsabilité conjointe et, d'autre part, d'accueillir, dans des formations spécifiques créées au sein de l'université de Corse, des étudiants venant du continent mais aussi d'envoyer des étudiants de l'université de Corse poursuivre leurs cursus dans des filières spécifiques de ces universités dès lors que la taille critique ne peut pas être atteinte en Corse.

En matière de **recrutement des personnels**, l'université doit veiller à ce que l'accès aux emplois dont elle dispose soit véritablement ouvert, comme il doit l'être dans tous les services de l'État.

- 7 - Les **services communs** de l'université sont inégalement développés et, pour certains, encore embryonnaires. S'ils bénéficient des avantages de la centralisation, il est néanmoins nécessaire qu'ils soient soutenus par un plus grand investissement des enseignants chercheurs. En particulier, il faudrait développer les actions d'orientation, afin d'aider l'accès des étudiants de l'université de Corse à d'autres universités.

II - Les domaines d'enseignement et de recherche

A ce stade de son développement, l'université de Corse est conduite à s'attacher en priorité aux tâches d'enseignement. Elle devrait se préoccuper d'évaluer, avec sûreté et réalisme, les effectifs d'étudiants qu'elle peut envisager d'accueillir dans ses différentes filières. Elle aurait avantage à jouer la carte de la qualité pédagogique : les effectifs limités devraient permettre un meilleur suivi des étudiants et en particulier la réduction rapide d'un taux d'abandon en 1ère année jusqu'à présent très élevé. Pour autant, l'université ne saurait s'habituer à négliger la recherche : dans ce domaine, comme dans celui des filières d'enseignement, elle doit faire des choix dans les thèmes de recherche et arrêter un calendrier prospectif.

1 - Droit, Sciences sociales, économiques et de gestion

L'UFR a le désir louable de se fixer des objectifs et d'inscrire son action quotidienne dans une démarche prospective. Mais elle devrait être plus exigeante dans l'expression des buts qu'elle affiche et des demandes qui en découlent et elle devrait y introduire une progressivité. L'accueil d'étudiants sans suites d'études après le niveau Bac+2, titulaires d'un BTS ou d'un DUT du secteur tertiaire, voire d'un diplôme d'école de commerce, justifie assurément la triple perspective d'un IPAG, d'un IUP "Ingénierie du management public" et d'une filière de gestion complète à laquelle manque actuellement le maillon fort d'un deuxième cycle. Mais les besoins immédiats sont plus modestes : en Droit, c'est une simple licence d'administration publique qu'il faudrait obtenir dans un premier temps, qui entraînerait sans surcoût la diversification des maîtrises facilitant accessoirement l'insertion de l'option notariale. En Sciences économiques et Gestion, la nécessaire passerelle vers de nouveaux DESS requiert un compromis : il est impératif, sauf à constater la disparition de la filière "Sciences économiques" par tarissement du flux dans quelques années, de transformer la maîtrise actuelle en maîtrise "Sciences économiques et de gestion". L'option prise de créer une nouvelle maîtrise de Gestion parallèlement à la maîtrise de Sciences économiques ne paraît pas pertinente, comme paraît prématurée la transformation de la nécessaire filière Gestion en un Institut d'Administration des Entreprises (IAE), doté d'un statut d'UFR.

2 - Lettres et Sciences humaines

L'UFR de Lettres et Sciences humaines connaît un accroissement régulier de ses effectifs étudiants. Mais le succès qu'elle rencontre en ouvrant de nouvelles filières ne saurait justifier une fuite en avant : il n'est pas raisonnable d'envisager l'organisation à Corte de huit filières allant du DEUG à la maîtrise (sans parler du 3ème cycle) alors que ni les étudiants ni les enseignants chercheurs ne peuvent constituer une masse critique dans chaque discipline. L'UFR doit donc faire des choix. Par exemple, il est certes incohérent que l'université n'offre pas de cursus LCE en Anglais alors que l'IUFM prépare au CAPES d'Anglais : mais si une filière spécifique était créée en Anglais, il faudrait sans doute envisager la fermeture du LEA. Quant au développement des filières en 3ème cycle, il faut rappeler qu'on ne saurait créer un DEA sans un appui très ferme sur une recherche bien structurée.

3 - Sciences et techniques

L'UFR des Sciences et techniques qui actuellement regroupe environ un quart des étudiants de l'université est, comme les autres UFR, confrontée aux problèmes de son développement, dans un bassin de population limité. En Corse comme dans les autres régions françaises, les prévisions de flux d'entrée dans l'enseignement supérieur, réalisées par les services rectoraux, associent aux données factuelles les éléments d'une politique volontariste : c'est pourquoi, il est envisagé de faire porter le développement du 1er cycle d'abord sur les Sciences et l'IUT, dont on voudrait doubler les effectifs d'étudiants à l'entrée. Mais le réalisme invite à prendre ces chiffres avec prudence. Aussi faut-il encourager l'UFR à mieux coordonner les formations qu'elle offre, plutôt qu'à multiplier les nouvelles formations.

Elle est en droit de vouloir diversifier raisonnablement les enseignements, d'autant que seuls les étudiants du DEUG Sciences de la matière peuvent poursuivre leur cursus à Corte en 2ème et 3ème cycles, alors que les diplômés du DEUG Sciences de la Vie ne peuvent que s'orienter vers la MST Valorisation des Ressources naturelles ou s'inscrire dans des universités du continent. On conçoit donc la création d'une MST Génie électrique et informatique industrielle se substituant à la licence Ingénierie électrique et au DU Systèmes industriels, ou la création d'un IUP Valorisation des Ressources naturelles se substituant à la MST correspondante. En revanche, il serait peu avisé de créer une licence et une maîtrise de Chimie.

L'université de Corse

POSTFACE : REPONSE DU PRESIDENT

LA RÉPONSE DU PRÉSIDENT

Le processus d'évaluation de notre université a été initié en novembre 1993 et j'avais souligné, lors de la première rencontre avec les membres du Comité National d'Évaluation, l'importance que nous attachions à cette démarche: un regard extérieur ne pouvait être que bénéfique au stade actuel de notre développement.

L'analyse aussi fine de toutes ses composantes a demandé forcément à tous les personnels, enseignants-chercheurs et administratifs, un travail supplémentaire: tous se sont mobilisés pour que le Comité dispose de tous les renseignements aussi complets que possible et cela n'était pas gagné d'avance. Il a fallu, dans la plupart des secteurs, remonter à l'origine de l'Université et refaire l'historique (postes d'enseignants-chercheurs, postes IATOS...). Ce bilan est aujourd'hui un acquis important pour l'institution et il nous a déjà beaucoup facilité la tâche dans la préparation de notre projet d'établissement.

Dans cette réponse du Président il me paraît intéressant de revenir sur les seuls points essentiels pour l'avenir de l'Université de Corse.

L'Université de Corse évolue dans un contexte particulièrement difficile et la Région Corse n'a aucune tradition universitaire. Corte est une petite ville de 6000 habitants, au centre de la Corse, difficile d'accès, disposant d'un environnement humain, économique et culturel, par la force des choses, limité; la Corse est une île à faible démographie et à très faible développement économique. Dans ces conditions, la création de cette université, à Corte, a été et reste un pari difficile qu'il est impératif de réussir: cette réussite étant la seule chance pour la Corse de dépasser les graves problèmes qu'elle rencontre.

Aujourd'hui la société corse s'est approprié son université, mais il n'en a pas toujours été ainsi... En une dizaine d'années d'existence notre université n'a certainement pas encore atteint son rythme de croissance mais elle a acquis, dans les domaines de la formation et de la recherche, ainsi que dans celui des relations avec le monde économique, une certaine crédibilité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

L'Université de Corse se trouve aujourd'hui à une période charnière. une nouvelle étape, sans doute plus difficile, doit être atteinte dans les années 90.

Nous sommes de plus en plus convaincus que ce nouvel essor n'est envisageable que si certains obstacles sont levés.

Les premiers obstacles sont liés à notre petite taille qui entraîne, dans tous les domaines, une difficulté à atteindre les masses critiques: les normes nationales ne sont pas toujours applicables à nos problèmes spécifiques.

L'application des normes SAN REMO fait apparaître une surdotation en postes d'enseignants-chercheurs alors que tous les secteurs disciplinaires restent déficitaires tant dans le domaine de la formation (18 000 heures complémentaires en 1992-1993) que dans celui de la recherche. Le très petit nombre d'enseignants-chercheurs par discipline, la grande dispersion des disciplines, tributaires des priorités pédagogiques, nous pénalisent fortement au niveau de la Recherche: le regroupement interdisciplinaire est ici inévitable alors que les grands organismes de recherche privilégient les secteurs disciplinaires et les équipes fortes. Les formations doctorales et les équipes disciplinaires fortes conditionnent également la mise en place de D.E.A., leur absence entraîne le manque d'allocations de recherche donc de postes de moniteurs, principal vivier du recrutement des enseignants-chercheurs.

La sous-dotation au niveau du personnel IATOS, les difficultés de recrutement sur Corte deviennent préoccupantes.

L'adaptation des filières aux réalités économiques et à l'ouverture de l'Université sur le monde extérieur passe par la mise en place de filières nationales qui ont actuellement des difficultés à être habilitées à Corte à partir de critères nationaux qu'il s'agisse du nombre d'étudiants ou de l'environnement économique.

Ces premiers obstacles pourraient être surmontés dans le cadre du nouveau statut de la Corse. Le partenariat État/Collectivité Territoriale de Corse/ Université est prévu par la loi du 13 mai 1991. La convention tripartite liant ces trois partenaires devrait permettre des avancées importantes dans ce domaine, sinon quel serait son intérêt? Les notions d'expérimentation, de plus grande souplesse, tout en restant dans le cadre national, semblent intéressantes pour notre Université.

Le Comité National d'Évaluation s'est largement exprimé sur la situation institutionnelle et juridique spécifique de l'Université de Corse et sur les conséquences qui devraient en découler tant au niveau des responsabilités des trois partenaires, État, Collectivité Territoriale de Corse et Université, qu'au niveau de leurs engagements respectifs.

Les seconds obstacles concernent plus particulièrement le foncier et les constructions; ils ne pourront être résolus que par une volonté forte de tous les partenaires. Le résultat est qu'aujourd'hui une université de 3200 étudiants, implantée dans une ville de 6000 habitants est éclatée sur quatre sites, ce qui interdit toute économie d'échelle dans tous les secteurs.

Le règlement de la situation immobilière évolue dans le sens souhaité par les membres du Comité puisque les instances de l'Université se sont prononcées pour le regroupement et la localisation de toute nouvelle construction sur les deux sites les plus importants, Caraman et Grossetti.

Nous avons particulièrement apprécié la clarté des positions du C.N.E. Nous ne pouvons que souscrire à leurs recommandations et émettre le voeu qu'elles rencontrent un écho favorable auprès de nos principaux partenaires.

Trois autres points méritent d'être brièvement examinés dans cette réponse: les perspectives d'ouverture de nouvelles filières, l'état de la recherche et l'ouverture de l'Université sur l'extérieur.

Dans le domaine de la formation, certes tout ne peut pas être fait tout de suite... Mais les responsables de l'Université restent convaincus de l'intérêt qu'il y a pour celle-ci de poursuivre l'effort bien engagé sur la mise en place de formations spécifiques, attractives, adaptées aux besoins de l'économie et très ouvertes, dans des créneaux porteurs tels l'environnement, la valorisation des ressources naturelles, les langues et cultures méditerranéennes...Nos projets de M.S.T. et d'I.U.P. vont tout à fait dans ce sens. Il nous semble cependant important de maintenir un équilibre harmonieux entre ces formations spécifiques et des formations supérieures de base, plus traditionnelles. Celles-ci confirment la vocation pluridisciplinaire de l'Université, elles sont nécessaires pour la recherche de notre masse critique mais surtout garantissent aux jeunes étudiants corses leur épanouissement personnel et culturel en leur donnant des chances au niveau national et international.

L'état de la Recherche semble avoir été incomplètement apprécié . Certes la Recherche à l'Université de Corse et en Région Corse est une activité très jeune, née de la rencontre de volontés, d'initiatives, de compétences individuelles plutôt que d'une stratégie définie à priori. Il s'agit cependant d'un secteur en pleine évolution. L'effort de restructuration et de recentrage autour de trois pôles prioritaires correspondant à des forces existantes à l'Université de Corse mais aussi dans les organismes de recherche implantés en Corse. Les objectifs affichés sont pris en compte dans le nouveau contrat de recherche qui est sur le point d'être signé mais également dans le Contrat de Plan Etat/Région. Les progrès récents sont attestés par la création d'une U.R.A. regroupant deux centres et d'un D.E.A. en collaboration avec les dynamiques énergétiques et mécaniques".

L'axe biologie moléculaire est en voie d'être reconnu par l'I.N.S.E.R.M. puisque trois C.N.E.P. ont été retenus et un réseau est constitué.

L'Université sera très attentive à la recommandation du C.N.E. sur "son ouverture sur l'extérieur": elle est convaincue que son essor ne pourra venir que de l'intensification des échanges inter-régionaux et internationaux. Cette volonté d'ouverture se manifeste déjà par un certain nombre d'actions et d'initiatives, non seulement au niveau international mais également et surtout avec des universités continentales et cela ne ressort pas suffisamment de ce rapport: la plupart des chercheurs ont des relations suivies et des collaborations avec d'autres chercheurs. Beaucoup de nos formations ont démarré et se poursuivent, tant en formation continue qu'en formation initiale, En convention avec d'autres universités; les interventions d'enseignants extérieurs et les échanges de chercheurs sont fréquents.

Les recommandations, les orientations formulées par le C.N.E. seront prises en compte par l'Université. Est ce nécessaire de signaler qu'elles doivent être aussi prises en compte par tous nos partenaires qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux. A cette seule condition sera réussi le pari qui a été engagé par la création de l'Université de Corse. Cette réussite conditionne le devenir économique, social et culturel de l'île.

Cette évaluation s'est déroulée dans les meilleures conditions. Je tiens au nom de toute la communauté universitaire à remercier les experts et les membres du Comité. Nous avons été très sensibles à leur écoute et à leur disponibilité et nos discussions, tant sur les sujets faciles que sur les sujets plus complexes, ont toujours été empreintes d'une confiance réciproque.

Le Président

Antoine-François BERNARDINI